Mardi, 20 mars 1849. BUREAUX : 7, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS. 1re année. — N° 6.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS......	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE......	28 «	14 «	7 «
DÉPARTEMENS..	32 fr.	16 fr.	8 fr.
ETRANGER.......	40 «	20 «	10 «

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé (*franco*) à M. CH. EDMOND. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

POLITIQUE GENERALE.

PARIS, 19 MARS 1849.

LA RESPONSABILITÉ DU POUVOIR SELON LE PEUPLE (1).

II.

C'est donc un fait démontré qu'entre la France révolutionnaire et la vieille Europe il y a inimitié irréconciliable; l'histoire de la Restauration et du règne de Louis-Philippe n'est qu'une suite des efforts des rois et des ministres pour nier ce fait, pour en empêcher l'éclat et en prévenir les conséquences.

Pourquoi (disaient le roi et les ministres) serions-nous condamnés à être toujours en guerre avec tout le monde? La guerre, c'est la barbarie : il n'y a qu'une nécessité absolue, qu'un intérêt immédiat, le salut du Peuple, par exemple, l'intérêt de la défense nationale, qui puissent l'excuser. Personne ne nous menace; on nous laisse jouir de notre liberté intérieure, dont la conquête a déjà tant coûté à nos pères, voudrions-nous la compromettre en nous lançant dans des entreprises humanitaires au-dessus des forces et des ressources d'une seule nation?

La Convention a été abandonnée par le Peuple français pour avoir voulu être plus populaire que le Peuple lui-même; Napoléon perdit l'appui de l'esprit révolutionnaire parce qu'en sa qualité de représentant de la révolution il a commis contre les rois, contre l'église officielle et les aristocraties étrangères des attentats que la révolution française n'a plus voulu prendre sous sa responsabilité. Soyons donc sages. Par respect pour la Convention, abstenons-nous de ces hardiesses humanitaires qu'elle même blâma et punit plus d'une fois; méditons l'histoire de Napoléon. Vouloir aller plus loin que Napoléon ce serait du Donquichotisme. Le sang français n'appartient qu'à la France. Consultons la France! c'est-à-dire la chambre des pairs et la chambre des députés.

Or, toutes les fois que les chambres étaient appelées en consultation sur ces graves sujets, elles répondaient qu'en fait de révolutions, la France n'en connaît qu'une qui fût nécessaire, légitime et providentielle : c'est la Révolution de Juillet; encore n'était-elle nécessaire, légitime et providentielle qu'en ce qu'elle avait en elle de dynastique et de gouvernemental. Les moyens de la Révolution de Juillet étaient mauvais, mais la fin, c'est à dire l'établissement de la famille d'Orléans, justifie les moyens.

Les mêmes chambres consultées par le ministre Thiers déclaraient abandonner définitivement la Pologne, l'Italie, l'Allemagne, la Grèce, l'Orient; tout le terrain politique enfin, depuis le mont Liban jusqu'à l'enceinte continue. Les mêmes chambres, consultées par le ministre Guizot, trouvèrent difficile de défendre même cette enceinte continue. On laissa l'étranger entrer au nom de la France jusque dans les conseils du roi des Français.

Quant à la protestation des vrais représentants de la France, hommes sans position sociale, sans emplois, hommes sans nom; hommes en blouses et en casquettes, qui, le jour même où Louis-Philippe s'était décidé à continuer la vieille royauté comme membre solidaire et responsable de la vieille société, se dressèrent devant lui comme opposition révolutionnaire en répondant à chaque nouvelle création d'un ministère par la création d'un nouveau journal indépendant, à chaque manifestation menteuse des chambres royalistes par une émeute populaire, à chaque compliment mensonger des hauts dignitaires par un cri de douleur, d'indignation et de mépris, mettant en face des Lafayette, des Lafitte et de tout ce qui s'en est suivi, jusqu'au président Seguier, les Carel, les Garnier-Pagès, les Lamarque, les d'Harcourt (duc et pair de France, mais ennemi de la vieille Europe), les Barbès; quant à cette opposition, quant à la France représentée par ces organes-là, on n'en a tenu officiellement aucun compte jusqu'à la révolution de Février inclusivement.

Carel, Garnier-Pagès, Barbès poussaient la France à la guerre; on disait que c'étaient des hommes de clubs et de sociétés secrètes. La France, celle du palais du Luxembourg, et celle du Palais-Bourbon voulait la paix, la paix à tout prix.

La paix à tout prix a été proclamée et maintenue au nom des intérêts du peuple français; le peuple, nous disait-on, a peur de l'impôt beaucoup plus qu'il ne craint les cosaques. Le peuple français accepterait les cosaques à condition de ne pas payer les centimes additionnels. Si on contrariait ses instincts d'avidité et ses habitudes de lâcheté; si on lui demandait des impôts pour faire la guerre et des conscrits pour la faire réussir, il serait capable de se révolter. Le Peuple viendrait nous forcer, les armes à la main, de nous soumettre aux Cosaques. Nous nous résignerions à accepter les Cosaques, s'ils nous étaient imposés par la volonté du peuple français!

Le mensonge royal et parlementaire qui a si longtemps régné et gouverné conserve sa contenance légale, son aplomb diplomatique, et continue de se poser en face du Peuple en vrai représentant de la France.

Toute cette politique de mensonges se résume en ceci :

Nous rois, ministres, députés, nous avons été cupides, lâches, méticuleux; par cette raison que la France que nous représentons est lâche, cupide et méticuleuse; nous ne pouvons pas prendre sur nous envers nos commettants la responsabilité d'une action quelconque qui pût être accusée ou même soupçonnée d'honnêteté, de désintéressement ou de tendance à l'héroïsme.

Nous sommes responsables. Le pouvoir, depuis la Révolution de Février, est responsable. Le dernier commis est responsable au même titre que le chef de l'Etat. Si nous compromettons nos rapports avec les légations et les ambassades étrangères qui représentent seules l'étranger, c'est-à-dire l'Europe, et par conséquent le monde entier, le Peuple français nous accusera des crimes qu'il a le plus en horreur, il nous condamnera comme coupables de tendances révolutionnaires et héroïques.

Malgré toute la vulgarité, l'absurdité et le ridicule de ces arguments royaux et ministériels, il a été difficile d'y répondre avant la révolution de Février et l'élection du 10 décembre.

Nos adversaires, hommes du pouvoir, opposaient toujours leur responsabilité à nous autres révolutionnaires légalement irresponsables.

Ceux d'entre nous qui ont occupé une position gouvernementale quelconque, comme chefs d'un club, d'une société secrète ou d'un peloton de soldats, respectent les scrupules de tout homme responsable de la destinée de ses semblables; mais y aurait-il réellement pour notre gouvernement un motif de crainte, s'il osait assumer sur lui la responsabilité d'agir en gouvernement révolutionnaire vis-à-vis de l'Europe?

La révolution de Février appela au gouvernement les hommes qui passaient pour les ennemis les plus acharnés de l'influence étrangère, les défenseurs les plus éloquents de l'Italie, de la Pologne, des Chrétiens du Liban, les adversaires les plus opiniâtres du système russo-autrichien.

Le personnel du gouvernement provisoire était un défi adressé à l'Europe. Le gouvernement provisoire n'a pas compris la pensée que le Peuple l'a chargé d'expliquer et de réaliser. Le gouvernement provisoire n'osa accepter le brevet de chef de l'armée révolutionnaire de la République universelle. Les hommes du gouvernement provisoire n'ont pas même eu le courage d'un héros d'armes, d'un officier d'ordonnance porteurs d'un ultimatum : tant cet ultimatum leur apparut compromettant pour leur responsabilité d'hommes d'Etat et d'orateurs parlementaires.

Le gouvernement provisoire ayant ainsi suffisamment prouvé que dans ses rapports avec l'Europe il ne sortirait pas du cercle d'idées de Louis-Philippe et des limites d'action fixées par Guizot et Thiers, le gouvernement s'étant déclaré solidaire des traités conclus entre l'Europe coalisée et les transfuges de Waterloo, le peuple crut nécessaire de renforcer le défi qu'il avait porté en Février à l'Europe, en y ajoutant la menace du 10 décembre.

Ces enseignemens suffisent-ils au gouvernement actuel? Peu fait pour comprendre le langage bruyant des pavés et des coups de fusils, saisira-t-il du moins le sens de la parole populaire précisée par le vote du 10 décembre? Persistera-t-il toujours à dire que s'il craint d'offenser en quoi que ce soit les rois de l'Europe, c'est qu'il a peur du Peuple Français, qui pourrait bien le rendre responsable de ce qu'il aurait entrepris contre les ennemis du Peuple Français?

(1) Voir le numéro du 18 mars.

Séance de l'Assemblée.

L'Europe décidément est à la guerre, mais tandis qu'au-delà de nos frontières ce sont les nationalités qui entament une lutte meurtrière contre l'oppression de l'étranger, à l'intérieur c'est M. Léon Faucher qui entre en campagne contre les clubs. Et pour que le combat soit acharné, M. le ministre fait appel aux passions ou plutôt à une seule passion, à la plus vile, à la peur.

Les ateliers nationaux, l'affaire du 15 mai, les événements de juin, fantômes sanglants sortis du fond des clubs, surgissent tour à tour à l'évocation éloquente du ministre, et effraient la droite, qui, stupéfaite du résultat de l'exercice libre du droit de réunion, s'empresse d'appuyer par ses exclamations la parole provocatrice de M. Léon Faucher.

Déroulez le chapelet de toutes les misères politiques, morales et sociales de la France, le parti gouvernemental vous indiquera une seule cause de toutes ces calamités : les clubs! La confiance détruite, le crédit anéanti, l'ouvrier réduit au chômage, le patriotique enfant du Peuple, le soldat, changé en gendarme, le mécontentement et la stérilité de tous les partis, enfin ce malaise, cette angoisse générale contre lesquels la République se débat, tout cela n'aurait pas eu lieu sans l'article 8 de la Constitution, sans le droit de réunion.

Guerre donc aux clubs! s'écrie M. le ministre; et cela non-seulement à Paris, mais aussi dans toutes les villes de France, dans les communes même, là où le gendarme n'est qu'un oiseau de passage, dans les moindres hameaux, partout enfin où quelques hommes se réuniront pour discuter sur des questions politiques; et, de par la loi républicaine, on les traînera devant la police correctionnelle; on aura bien soin de les condamner.

Quel besoin le paysan a-t-il de passer ses heures de loisir dans une réunion politique, au lieu d'aller, comme d'habitude, au cabaret se reposer de ses fatigues? Et l'ouvrier va-t-il délaisser sa guinguette de la barrière où on l'empoisonne avec du vin frelaté, pour se livrer à d'oiseuses discussions?

Non, toutes ces innovations républicaines, ne font que soulever la tempête révolutionnaire; revenons aux anciens temps de la main-morte et de la gabelle, le Peuple n'est jamais aussi heureux que quand il croupit dans l'ignorance. Et d'ailleurs, votre patron, M. Thiers, n'a-t-il pas ouvertement déclaré que pour rendre la République heureuse il fallait, ou faire la guerre, ou supprimer l'instruction primaire? La guerre, nous savons ce qu'en pensent nos hommes d'état, il nous ne reste donc que le dernier moyen.

Toutefois, pour rendre justice à l'esprit républicain de l'Assemblée, il faut avouer que la philippique du ministre de l'Intérieur a trouvé peu d'écho parmi ses auditeurs. Il est vrai que M. Léon Faucher succédait

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

L'HOMME RELIGIEUX RÉFORMATEUR.(1)

(Suite.)

Nous voilà définitivement décidés à ne pas nous mêler du commerce. Et cependant il faut vivre. Nous voulons vivre en travaillant. Il y a mille manières de travailler. Il y a des ateliers, des bureaux de placement, des sociétés anonymes d'assurance contre le recrutement, contre les incendies, la grêle, et jusqu'à des bureaux de mariages.

Si nous en essayions? Hélas, hélas! la grande bête malthusienne, le grand boa mercantile enlace et serre dans ses replis et le commerce et toute son engeance : professions, spéculations, sociétés anonymes et sociétés en commandite. Partout le même danger pour la conscience!

Essayez de travailler un seul jour dans le bureau d'une de ces associations ou entreprises. Vous verrez qu'il y existe un art tout à fait nouveau pour vous, l'art de fermer les yeux dans les occasions où tout le monde a l'habitude de les ouvrir, comme l'art de prêter avec complaisance l'oreille à des paroles qui feraient fuir tout le monde, excepté les employés de l'administration.

Et puis, un bureau, c'est un pays qui a ses lois, ses coutumes, très diverses et en même temps très identiques en ce qu'il exclut et condamne également tout, depuis les scrupules de conscience, d'opinion, jusqu'aux plus petites velléités d'honnêteté.

Nous avons déjà parlé de la dernière ressource qui reste à notre jeune homme intelligent, laborieux, n'ayant enfin d'autre défaut que celui d'être un homme religieux; s'il se trouve mal à son aise au milieu des hommes, il peut toujours vivre avec la nature, ou, pour mieux dire, demander à la nature les moyens de vivre, ou bien encore, en bonne prose, se faire paysan, tout au moins fermier.

Nouvelle difficulté : on n'acquiert pas un arpent de terre, on n'arrive pas à la possession d'une ferme, sans avoir de l'argent. Quand on n'a rien à vendre, il faut, pour avoir de l'argent, mettre en vente quelques années de sa vie, en vente ou en gage.

Notre homme oserait-il le faire? Lui qui croit être comptable envers la providence et l'humanité de chacune des heures de sa vie. Selon lui chaque heure a la même valeur. Celle que nous aurions vendue, vaut peut être plus que celle dont nous voulons nous assurer dans l'avenir la possession. Impossible donc d'avoir un morceau de terre.

Eh bien, tant qu'il y aura un seul homme à qui l'on niera le droit de posséder quoi que ce soit sur la terre, l'existence de cet homme sera nécessairement la négation de tous les droits de ceux qui possèdent quoi que ce soit.

Ici nous touchons à la question de la propriété. Mais, est-ce une question? Peut-on mettre en question un principe, un droit si peu contestable en logique, si fortement posé en fait et, ce qui est plus, si facile à comprendre, si général en application, si simple enfin? Quoi, mettre en question un contrat qui porte en lui-même toutes les preuves possibles de bonne foi et de simplicité primitives, le contrat que l'homme conclut avec la nature; l'homme en sa qualité de cultivateur, représenté par l'arpent de terre de sa ferme?

C'est de ce contrat primitif que naît *la propriété*, contrat apparenté malheureusement avec une nombreuse famille de droits et de devoirs, dont chacun suppose l'existence d'un contrat, et chaque contrat la possibilité d'un procès. Parmi les pièces de ce procès, figureront nécessairement votre contrat de mariage, le certificat de naissance de vos enfants et le grand-livre de vos doit et avoir.

Propriétaire, homme naïf, (en supposant qu'un homme naïf puisse jamais devenir propriétaire dans notre pays) bravement décidé à cultiver la terre, vous voilà obligé de cultiver la jurisprudence, la connaissance des hommes de loi et tout ce qui s'ensuit. Vous devenez propriétaire, roi, si vous voulez, d'un petit morceau de terre peuplé d'innombrables soucis.

Tôt ou tard, vous vous sentirez las de votre royauté. Dans ce cas, ce qu'il y a de plus sage, c'est d'abdiquer volontairement.

Dans la prévision de ce moment fatal, de cette nécessité d'abdiquer la couronne de possesseur, les hommes de génie, les philosophes n'ont cessé de conseiller à tout prétendant à la possession de renoncer d'avance à ses droits légitimes.

« Commençons disent-ils, par nous reconnaître égaux devant la propriété. Faisons plus, s'il le faut : renonçons aux moyens que la vieille société avait coutume d'employer pour acquérir et faire valoir la propriété; renonçons aux instruments d'exploitation et de travail, dont nous avons hérité de nos ancêtres légaux de par la loi; ne conservons, de tous les instruments de travail, que l'outil indispensable que personne ne sera tenté de nous ôter. Cet outil, c'est notre bras libre. »

Les hommes de génie et les philosophes ont surtout recommandé les travaux manuels. Quelques législateurs en ont fait la base de l'instruction primaire. Les vrais philosophes et les vrais législateurs avaient en vue l'éducation, l'établissement social de notre jeune homme naïf et fier, enthousiaste et laborieux (homme religieux). Cet homme a existé dans tous les temps, et, pour le prouver, nous n'avons qu'à nous rappeler les enseignements des philosophes et des hommes de génie de tous les temps. En voici le résumé : « Jeune homme (homme religieux), renonce au désir d'acquérir, à l'espoir de t'enrichir. Les possessions et les richesses accumulées par les générations passées ne peuvent être léguées qu'à un titre si onéreux, que tu ferais mieux de ne les accepter que sous bénéfice d'inventaire. » Ce qui veut dire la même chose que d'y renoncer.

Nous-mêmes, chers auditeurs, qui ne sommes plus jeunes, bien que décidés à faire tous nos efforts pour rajeunir notre âme, nous préférerions vivre avec la jeunesse, c'est-à-dire avec la nature, qui est toujours jeune, et avec notre sol natal qui vieillira le dernier.

Aimons ce que la jeunesse aime, et abhorrons ce qui est odieux à la jeunesse, la malhonnêteté, l'avidité, et surtout l'art d'exploiter nos semblables, le talent de vivre du travail d'autrui.

L'univers est en travail, jour et nuit. Aidons-le, allons, un coup de main! travaillons de nos mains propres.

« Au scandale! au socialisme! arrêtez-le! » crieront les légitimistes, les malthusiens, les membres de l'Institut (académie des sciences morales et politiques anciennement présidée par Talleyrand) et les démocrates américains défenseurs de l'esclavage, et les aristocrates polonais amis des ministères. — Au scandale! Comment osez-vous, économistes mohicans, menacer de votre tomahawk socialiste le gros bonnet des économistes du XIX siècle? Malheureux, tu ne sais donc pas ce que c'est que la division du travail? Tu n'as jamais exploité une industrie? Tu ne sais pas que, grâce à cette division du travail, chacun y a sa quote-part légitime?

Dans l'exploitation, par exemple, des produits chimiques, comme le blanc de céruse et autres préparations mercurielles, chaque ouvrier (toujours grâce à la division du travail) prend également sa part de mort, et chacun des entrepreneurs sa part de lucre.

Et vous voudriez anéantir le fruit du travail scientifique des siècles, nier les avantages de la division du travail?

Prétendez-vous que je doive moi-même m'occuper à forger, polir et enchasser mon couteau, à remonter ma chaussure, à raboter mon bureau, que sais-je, à fabriquer au besoin mon cabriolet et peut-être des bateaux, des voiles, des aiguilles? Serait-ce autre chose que rétrograder vers la barbarie, dont les smithiens, les malthusiens, les sayens ont eu tant de peine à nous tirer.

J'avoue que je suis, sous beaucoup de rapports, passablement mohican. Mais ne vous effrayez pas. Je ne crois pas encore à la possibilité d'une réforme socialiste, aussi radicale que le désirerait notre jeune homme naïf et fier (homme religieux).

Je déclare pourtant que je verrais avec infiniment de plaisir toute réforme, toute révolution et même toute émeute (c'est un Américain parlant aux Américains) qui aurait pour résultat la dépréciation des objets de luxe et de confort. J'ajouterai toutefois qu'une révolution ou une émeute ne pourrait avoir les résultats désirés qu'autant qu'elle surgirait d'une

(1) Discours prononcé par R. W. Emerson dans une séance de l'Association des ouvriers réformistes de Boston.

Voir le numéro d'hier.

à un des premiers orateurs de l'Assemblée, au talent parlementaire presque unique dont la République nous a dotés.

M. Jules Favre a attaqué le gouvernement avec une logique implacable et une précision dont nous ne saurions faire trop l'éloge. Il a rappelé que le grand acte de Février n'a été autre chose qu'une violation du droit de réunion; que la gauche d'alors, voyant ses demandes rester vaines, fit un appel à l'insurrection, auquel le peuple répondit en chassant le roi et ses ministres.

Aujourd'hui, ainsi que l'honorable orateur l'a très bien remarqué, rien n'est changé, sinon que M. Guizot est remplacé par une doublure; et cependant bien du sang a coulé, la France a beaucoup souffert. Les hommes du cabinet actuel, aveugles comme leurs anciens adversaires, ont poussé la nation à renverser la monarchie qui violait les mêmes droits, qui oubliait les mêmes principes qu'ils combattent à leur tour aujourd'hui.

Mais, en vérité, de quel droit s'avise-t-on de supposer que la France républicaine sera plus insensible à la violation des grands principes à l'intérieur, à son abaissement au dehors, que ne l'était la France de Louis Philippe? Le Peuple est toujours le même, il n'y a de moins qu'un élément de corruption, la royauté. Il attendra, il patientera, mais l'heure de sa justice n'en sera pas pour cela perdue.

Il est étonnant de voir l'aversion de certains hommes pour l'étude de l'histoire contemporaine; ils l'ont là sous leurs yenx; ils auraient de quoi accumuler des trésors d'expérience, et cependant ils en détournent dédaigneusement leurs regards; ils suivent le même sentier pour rouler, au bout, dans le même abime.

La seconde partie du discours de M. Jules Favre, celle où l'orateur à tâché de nous donner la définition du socialisme, nous a fait voir l'avocat caché sous le tribun. M. Jules Favre a fait de l'esprit sur les différents systèmes socialistes, sans doute pour se faire pardonner par la droite ses vigoureuses attaques.

La discussion est renvoyée à demain.

Le gouvernement sarde aux nations de l'Europe civilisée.

Charles Albert s'est enfin décidé à rompre l'armistice. Nous donnons plus loin une partie de la séance de la Chambre des Députés du Piémont dans laquelle cette importante résolution est devenue officielle. Voici le manifeste que le gouvernement sarde a cru devoir publier avant la reprise des hostilités.

Le gouvernement sarde, contraint, par suite des événements, à rentrer dans la carrière où l'appela, l'année dernière, le vœu des peuples italiens déterminés à reconquérir leur nationalité, s'adresse avec confiance à l'opinion de l'Europe, pour la juste appréciation de ses intentions et de sa conduite.

Il est superflu de rappeler ici l'origine et le cours de la révolution italienne, laquelle s'est produite comme effet de plusieurs causes longtemps accumulées, mûries par le temps et par les progrès de la civilisation. Son premier cri, son premier vœu fut pour la réintégration de l'indépendance nationale. Le but auquel elle se montra, dans ses phases diverses, constamment fidèle, fut de renverser les obstacles opposés à l'accomplissement de ce vœu. Ces obstacles se résument tous dans la dominatilin autrichienne sur les provinces de la Lombardo-Vénétie et dans l'influence qu'elle a toujours prétendu exercer plus ou moins ouvertement sur les différents Etats de la Péninsule. Il était donc naturel que la révolution italienne vît dans l'Autriche son principal ennemi et réunît contre elle tous ses efforts.

Les gouvernements italiens pouvaient-ils, lors même qu'ils l'auraient voulu, renier ce vœu de la révolution italienne? Les considérations les plus graves conduisent à la persuasion qu'ils ne le pouvaient pas, et moins alors que dans tout autre temps. Lee Peuples qui venaient d'obtenir de leurs gouvernements des institutions libérales dont le désir et le besoin se faisaient sentir depuis si longtemps, éprouvaient, avec le sentiment d'un amour énergique pour la liberté nouvelle, un sentiment non moins énergique pour l'indépendance nationale, persuadés qu'il n'y avait de véritable liberté que sur les bases de l'indépendance.

Les gouvernements devaient-ils, par égard pour les prétendus droits de l'Autriche, s'opposer aux vœux si unanimement manifestés par les Peuples? Ces droits se fondent sur la possession et sur les traités. Mais quant à la possession, il est toujours permis d'en rechercher l'origine; et quant aux traités, il faut examiner comment ils ont été établis et comment ils ont été observés.

Il est nécessaire, avant tout, de considérer les origines très diverses de la possession autrichienne sur les divers territoires dont se compose le royanmo lombardo-vénitien. On ne saurait admettre que l'Autriche veuille exciper sérieusement des anciens droits que revendiquaient sur l'Italie les Empereurs d'Allemagne. Ces droits, lors même qu'on les admettrait sous le rapport historique, ont été entièrement détruits par les stipulations même sur lesquelles elle pourrait s'appuyer aujourd'hui pour soutenir ses prétentions.

Reproduire ici les titres de l'Autriche à la possession de ces provinces qui formaient en outre les duchés de Milan et de Mantoue, ce serait remettre sur le tapis la dispute sur la légitimité de la reversibilité des fiefs à l'Empire; ce serait recourir aux principes d'une jurisprudence tombée en désuétude, pour décider une question palpitante d'actualité; et si l'on veut parler des provinces qui formaient autrefois les possessions de terre ferme de la République de Venise, le droit de l'Autriche sur ces pays paraît n'être fondé sur autre chose que sur ces grands actes d'arbitraire que la conscience publique a toujours condamnés comme contraires à toutes les règles de la justice et de l'équité, actes par suite desquels il arrivait souvent que deux grandes puissances, après s'être emparées d'un petit pays, le partageaient entre elles comme compensation de territoire.

Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas reconnaître à l'Autriche le droit de conquête, croit aussi qu'ils ne doivent pas regarder l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'arroge d'après les traités. Il serait inutile de remonter aux traités anciens, attendu qu'ils ont perdu toute leur force par suite des dispositions subséquentes qui les avaient altérés profondément; et quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère principalement, il est connu de tout le monde que l'Italie a été contrainte de les subir, et que l'Autriche, ici comme ailleurs, ne s'est pas écartée de l'esprit de sa politique, qui consiste à absorber les diverses nationalités répandues dans ses Etats. Et ici peut-on se dispenser de rappeler que l'Autriche met en avant les traités de 1815 quand elle les a déchirés par l'occupation violente de Cracovie, contre laquelle les protestations de toute l'Europe résonnent encore? En outre, si les traités décident des questions pendantes entre les Peuples, ils ne peuvent pas décider de l'existence des Peuples eux-mêmes, parce qu'ils ne peuvent pas effacer la langue, l'histoire, et faire qu'un fait passager, résultat de la force brutale, prévaille à perpétuité contre les lois placées par la nature et par la Providence. L'Italie doit exister par elle-même, non pas dans la géographie et dans la statistique, mais dans le congrès des nations civilisées.

Le gouvernement sarde ne renie pas la responsabilité d'avoir commencé la guerre de l'indépendance italienne; bien loin de là, il s'honore d'avoir eu le courage d'entreprendre une œuvre aussi chanceuse. Il savait qu'en le faisant, il répondait aux vœux des peuples et travaillait au triomphe des plus saintes causes de l'ordre social et de l'humanité. Tous les gouvernements de la Péninsule étaient alors d'accord avec lui, tous avaient fourni leur contingent à la guerre, et tous ont ainsi prouvé que l'indépendance de l'Italie était le vœu de tous les Peuples italiens.

Le gouvernement sarde, entré le premier dans cette guerre, et ne consultant que le droit et le vœu de la nation, a contracté un devoir plus rigoureux de la continuer, surtout depuis que la fusion des provinces lombardo-vénitienne, et des duchés avec les Etats sardes, fusion désirée avec une telle unanimité par les populations, lui a imposé la défense et la délivrance des pays qui étaient le théâtre de la guerre. Secondé par de nobles efforts et par d'immenses sacrifices, il n'a pas abandonné sa tâche, lorsque, après les premiers succès sur le champ de bataille, il fut laissé seul sur le terrain où des passions peu nobles avaient déjà répandu assez de semences de discorde. Des jours de désastres sont venus; la Sardaigne, trahie par la fortune, a dû plier sous le caprice des circonstances. Un armistice fut conclu entre les deux armées.

La France, à qui le gouvernement sarde avait demandé des secours qui avaient été promis aux peuples désirant reconquérir leur nationalité, a proposé à son tour une médiation en commun avec l'Angleterre; mais à peine la Sardaigne, par déférence pour ces deux grandes puissances et pour l'amour de la paix, avait-elle accepté la médiation, que l'Autriche commença à prouver qu'elle n'avait aucun désir sincère d'arriver à un arrangement honorable, et qu'elle voulait seulement profiter de l'armistice et de la médiation pour rétablir ses forces et parvenir à reconstituer son empire désorganisé. Telle a été la pensée qui était au fond de toute la politique de l'Autriche depuis le 9 août jusqu'à ce jour; tel a été le motif de toutes les tergiversations patentes ou cachées avec lesquelles elle se joue depuis bientôt sept mois de la bonne foi de la Sardaigne et des bons offices des deux puissances médiatrices.

L'Autriche a violé de plusieurs manières les stipulations expresses de l'armistice et la condition internationale des pays qu'elle ne devait occuper que militairement, conformément aux articles de l'armistice et au sens le plus naturel de la médiation. Elle l'a violé en retenant le parc du siége de Peschiera sous le prétexte que les troupes sardes n'avaient pas été éloignées de Venise, mais en réalité dans le but d'empêcher la Sardaigne de recommencer la guerre; elle l'a violé en bloquant Venise par terre et par mer, bien que cette magnifique ville eût sanctionné la cessation des hostilités; elle l'a violé en rétablissant le pouvoir du duc de Modène avec tous les actes gouvernementaux qu'elle a fait publier dans les provinces lombardo-vénitiennes et dans les duchés; elle l'a violé en imposant d'exorbitantes contributions de guerre à des catégories de réfugiés dressées par la colère et la haine, en donnant aux émigrés l'ordre de rentrer dans un délai fixé dans leurs foyers sous peine d'un séquestre de tous leurs biens équivalant à une confiscation. Elle l'a violé par son édit du 5 janvier 1849, par lequel le commissaire impérial ordonnait qu'il fût envoyé à Vienne des députés dans le but de réorganiser les provinces lombardo-vénitiennes. Elle l'a violé par toutes ces lois arbitraires, par ces menées perfides à l'aide desquelles elle veut faire croire que la révolution s'est complètement éteinte dans les provinces occupées par elle, qu'on n'y connait qu'une vive sympathie pour l'ordre de choses ancien. Elle l'a violé en foulant aux pieds ces droits éternels qui règlent toutes les sociétés en permettant au feld-maréchal commandant en chef et à ses lieutenants de recourir dans les pays occupés militairement par eux à l'exercice de la force brutale, de la rapine et d'une insolence qui épuise toute patience. L'Europe a accueilli avec horreur le récit de ces faits, et l'Europe se demande comment des excès de ce genre peuvent se commettre de nos jours par un gouvernement qui se dit être à la hauteur des idées de notre siècle.

Dans un tel état de choses, le gouvernement sarde a dû entrer dans un examen sérieux de sa propre position sous le point de vue du droit et du fait, de ses rapports avec les puissances médiatrices, de l'état général de l'Italie, pour délibérer ensuite sur le parti à prendre conformément à son honneur et à ses titres les plus légitimes. D'un côté, il a examiné son droit et son devoir de défendre les Peuples qui se sont unis aux Peuples des Etats sardes, et leurs vœux unanimes en faveur de l'indépendance italienne; d'un autre côté, il a considéré toutes les persécutions éprouvées depuis le 9 août par les populations lombardo-vénitiennes et des duchés, et les sacrifices immenses supportés par l'Etat durant cette période, qui ont fait peser sur lui tout le poids d'un état de guerre sans lui en apporter ni les avantages ni les espérances. Il a surtout pris en considération les manifestations spontanées des populations qui lui demandaient à grands cris de faire sortir enfin le pays de cette incertitude, et de maintenir l'union, une fois prononcée, des troupes lombardo-vénitiens et de ceux des duchés avec la Sardaigne.

Le gouvernement sarde a ensuite reconnu que ses égards pour les puissances médiatrices ne pouvaient pas s'étendre jusqu'à imposer à la Sardaigne le sacrifice de son honneur et de son salut, et il est persuadé que la sagesse de ces gouvernemens et la générosité de leurs pays auront reconnu que l'œuvre amicale de la médiation ne pouvait être regardée par la Sardaigne que comme un bénéfice, quoique sans aucun effet, autrement, cette médiation n'aurait été ni un mérite de leur part ni un titre à la reconnaissance de la Sardaigne. Le gouvernement sarde a pensé que l'Autriche, n'ayant adopté aucune base de la médiation, et ayant en outre déclaré itérativement, dans des actes publics et officiels, ne vouloir rien céder des traités de 1815, ni céder aucune partie des pays possédés par elle en vertu de ces traités, le but de la médiation était évidemment manqué.

Il a pensé que si la France et l'Angleterre ont souffert que l'Autriche tint si peu compte de leur médiation, elles ne pouvaient pas non plus s'offenser si la Sardaigne prenait le parti de revenir à l'état où elle se trouvait avant l'intervention amicale de ces deux puissances, surtout lorsque durant tout ce temps elle s'est constamment montrée loyale. Il a pensé enfin que la France et l'Angleterre et toutes les nations civilisées ne sauraient méconnaître combien il était noble et généreux pour un gouvernement et pour un Peuple de courir toutes les chances de la guerre contre un des plus puissants Etats du monde dans le but de reconquérir l'indépendance nationale et de délivrer une partie de leurs frères de la plus cruelle oppression.

Après avoir pesé toutes les éventualités, examiné les causes éloignées et prochaines des derniers événements, il reste convaincu que sortir de la situation présente n'est pas moins nécessaire pour la Haute-Italie que pour toute la Péninsule, et qu'agir autrement serait exposer à de très-graves dangers les conditions les plus essentielles de l'ordre politique et social.

Au résumé de toutes ces considérations, le gouvernement sarde a vu qu'il ne lui restait qu'un seul parti à prendre, le parti de la guerre, et il l'a pris.

Après tant et de si flagrantes violations de l'armistice commises par l'Autriche, la Sardaigne, dont les pouvoirs constitués n'ont ni reconnu, ni ratifié cet armistice, était certainement en droit de se croire dispensée de le dénoncer. Mais elle décline ce droit, voulant montrer jusqu'à la fin son respect pour les coutumes reconnues comme inviolables parmi les nations civilisées.

Le 12 de ce mois, le gouvernement sarde a dénoncé à l'Autriche la cessation de l'armistice.

L'Europe jugera entre les deux gouvernements. Elle dira si d'un côté on pouvait pousser plus loin le respect d'une convention subie, la patience et la longanimité, et de l'autre côté la violence, les infractions et l'insulte. Elle ne voudra pas refuser ses sympathies, dans la lutte qui va recommencer, à la partie qui va combattre pour les droits imprescriptibles des peuples et pour la sainte cause de l'humanité.

Le gouvernement sarde prend à témoin de la justice de sa cause toutes les nations civilisées; il en appelle à ces hautes puissances qui déjà lui ont généreusement prêté leurs bons offices; il en appelle à tous les peuples qui, jadis ou récemment, ont combattu ou combattent encore pour l'indépendance, et savent combien sa privation est amère, combien sa conquête est difficile; il en appelle à la Germanie elle-même, à qui les rapports de langue, de voisinage et de mœurs avec l'Autriche ne doivent pas faire oublier combien elle est hostile à la recomposition d'une forte nationalité allemande. Nous en appelons surtout, et avec plus de chaleur et de confiance, aux populations de la péninsule italique, qui toutes, malgré les fautes et les erreurs des siècles passés, sont toujours unies par les souvenirs, par les sentiments, par les espérances et par le cœur.

La guerre de l'indépendance nationale recommence donc. Si elle ne se rouvre pas sous des auspices aussi favorables que l'an dernier, la cause à soutenir est toujours la même. Cette cause est sainte comme le droit de tous les Peuples à posséder le sol où Dieu les a placées; elle est grande comme le nom et les souvenirs de l'Italie. Certes les vœux de l'Italie nous accompagneront sur ces champs de bataille où déjà l'armée subalpine, avec son roi magnanime, avec les courageux fils de ce roi, a donné des preuves si éclatantes de valeur, de constance et d'intrépidité; où nos frères de la Lombardie, de la Vénétie, des duchés, ont souffert pendant sept mois les outrages les plus cruels, les tortures les plus poignantes.

Oui, nous en avons la noble confiance, nous vengerons les douleurs de la patrie, nous affranchirons toute la portion de l'Italie qui porte le cruel joug de l'étranger, nous délivrerons l'héroïque Venise, nous assurerons enfin l'indépendance italienne.

Signé par tous les ministres : CHIODO, président du conseil, ministre de la guerre et de la marine; DE FERRARI, ministre des affaires étrangères; RATAZZI, ministre de l'intérieur; RICCI, ministre des finances; SINEO, garde des sceaux, ministre de la justice; CADORNA, ministre de l'instruction publique; TECCHIO, ministre des travaux publics; BUFFA, ministre de l'agriculture et du commerce.

REVUE DE LA PRESSE.

La rue de Poitiers! voilà la grande question du jour. Tous les organes de la presse rendent compte de sa séance; avant de résumer leurs opinions, qu'il nous soit permis de dire en quelques mots ce que nous en pensons nous-mêmes.

La rue de Poitiers, par sa liste, prétend faire de la

---

idée malheureusement étrangère aux hommes politiques du jour, à savoir: que la vie simple, que la vie agricole est celle qui convient le mieux à l'homme, la seule qui nous rende capables de comprendre nos devoirs de socialistes.

Si vous êtes convaincus de cela, je vous permets alors de tenter des révolutions, dans le but, entendons-nous bien, de vous élever, si vous triomphez, jusqu'au rang d'agriculteurs. Avec de tels révolutionnaires, je ne craindrais pas les bouleversements ni leurs suites: les pénuries et les disettes. Je parle ici des bouleversements sociaux, des cas, par exemple, où un garçon de bureau deviendrait tout à coup commis, de la pénurie des nouvelles parlementaires et de la disette diplomatique; je veux parler du manque momentané de secrétaires d'Etat, d'ambassadeurs, etc.

J'espère que notre jeune homme, naïf et fier, homme religieux, auquel je pense toujours, trouverait dans une telle révolution l'occasion de se caser convenablement, c'est-à-dire sans cesser d'être naïf et fier.

D'ailleurs, une telle révolution, plus elle serait radicale, et moins elle serait dangereuse. Elle ne pourrait et ne devrait durer qu'un moment.

Je suppose une nation enflammée toute entière du désir ardent de réformer ses anciennes habitudes vicieuses, de détruire ses préjugés, tout le monde, bien entendu, espérant redevenir paysan. Ce désir universel éclate au même moment partout.; la nation s'élève comme un seul homme; la révolution est accomplie; un travail nouveau commence, celui d'organiser une vie sociale nouvelle. Oh! alors nous penserons à la division de ce travail-là! Mais alors aussi elle sera faite d'après une méthode nouvelle.

Et quelle sera cette méthode?

Nous ne sommes pas en état de le prévoir, encore moins de le déterminer. Nous nous défions de ceux qui nous le prédisent.

Cependant il est permis d'espérer que, d'après cette méthode future, chaque travailleur fera ce qu'il aime le mieux, sait le mieux et peut le mieux faire; tandis que, d'après la méthode actuelle, il est presque toujours forcé de faire ce qu'il n'aime pas et ce qu'il n'est pas disposé à faire.

Tout homme naît propriétaire. Il a des droits incontestables à revendiquer une partie quelconque de la fortune, que la terre, notre mère commune, laisse à tous ses enfants. Tout homme a donc le droit d'avoir une terre à lui; mais il est tenu en même temps de la faire valoir, dans l'intérêt de sa famille, de l'humanité. Il naît l'héritier du capital commun. Pour le faire valoir, il faut qu'il apporte son instrument héréditaire de travail, son bras.

Je dis le bras et non pas la main. Il y a des mains occupées à polir les diamants et à faire des broderies. Il y en a qui promènent des plumes sur les papiers publics. — Ces mains-là travaillent aussi; mais l'homme, la plupart du temps, n'y est pour rien: il n'y a que sa main qui travaille.

Quant à la culture de la terre, c'est tout autre chose. Le produit d'une journée y est évalué d'après le nombre des bras des journaliers. L'homme n'y compte que pour un bras. Ce n'est qu'à la force des bras que l'on gagne non seulement son pain quotidien, mais même ce pain qui descend du ciel:

la parole de Dieu, source de notre vie morale.

La vie morale, avec tous ses fruits les plus exquis, philosophiques et poétiques, tient pourtant à la terre, a ses racines dans la terre. Elle présuppose la culture des champs, l'emploi des bras, le travail physique.

Le monopole de ce travail, le plus lucratif de tous, appartient, depuis le commencement du monde, aux paysans. Qu'est-ce qu'un travail de paysan? Envisagé sous un point de vue philosophique, c'est une suite d'etudes sur les rapports qui existent entre l'homme et la nature extérieure. Les avantages dont jouit un travailleur paysan, par rapport à tous les autres industriels, sont innombrables.

Nous nous réservons d'en faire le tableau plus tard. Pour le moment, il nous suffira de faire observer que le travailleur paysan est le seul qui soit toujours assuré de trouver de l'occupation. Il est toujours régulièrement payé; si ce n'est en monnaie, c'est du moins en produits de la nature; si ce n'est par les hommes, c'est par la nature elle-même. Mais que dis-je! payé? Ce qu'il reçoit de la nature ce ne sont pas des appointements. Ce sont des récompenses méritées, ce sont des gages de bienveillance et d'amour.

J'entre, la bêche à la main, dans mon jardin, je pioche, je tourne et retourne, je laboure, je sème. La journée se passe sans que je m'en aperçoive. La soirée arrive; je retourne à la maison déjà enrichi par mon travail, riche de santé, de force et de joie de cœur. Je fais mes comptes et je m'effraye en découvrant tous les vols que je m'étais faits à moi-même, toutes les fois que j'avais chargé les autres de faire ce que j'étais en état de faire moi-même à l'aide de mon bras.

C'est le bras qui donne la santé et la force et la joie et, ce ce qui est plus, des leçons de vivre et de jouir. Le bras, dis-je, et non pas la main.

Je sais qu'il suffit quelquefois de faire un petit mouvement du bout des doigts pour gagner une masse de pains de sucre, de ballots de coton et de calicots. Il suffit de tirer, par exemple, une lettre de change sur la maison Rothschild et compagnie, payable en trois mois. Je sais même que cette signature et le motif que je pourrais avoir de la faire, supposent certains calculs de ma part et prouvent une certaine activité de mon intelligence. La nature est si bonne qu'elle se charge de m'apprendre le calcul et stimule mon activité en me promettant ce sucre et ce coton que je pourrai obtenir par l'entremise de la maison Rothschild et Comp., pourvu que je me donne la peine de remuer ne fût-ce que mes doigts, pourvu que j'apprenne ne fût-ce qu'à signer une lettre de change.

J'ai donc réellement fait un progrès en signant ladite lettre de change. J'ai appris quelque chose; mais le vrai profit et la vraie jouissance, ce n'est pas à moi qu'elles reviennent en partage, ni à Rothschild non plus. En fait de jouissance, il n'y avait plus rien à partager. Tout ce qu'il y avait de vraiment doux dans le sucre, et tout ce qu'il y avait de vraiment cotonneux dans le coton, a été déjà gaspillé par les nègres qui cultivaient la canne, par le planteur qui l'a vendue, par le fréteur de navire qui l'a apporté. etc.

Chacun d'eux a le sentiment d'avoir produit ou aidé à produire quelque chose: joyeux sentiment de la paternité.

Quant à moi, je n'ai que l'humiliation d'avoir trouvé chez eux cette chose-là toute faite, et de l'y avoir prise dans la triste intention de la défaire, en ma qualité de consommateur. Il aurait mieux valu pour moi que j'eusse été absent de mon bureau, au moment où l'on m'a apporté à signer cette malheureuse lettre de change sur Rothschild et Ce; il aurait mieux valu pour moi que j'eusse alors été occupé à recueillir, à faire charrier, à faire emballer ou débarquer les marchandises comme planteur ou débardeur, au lieu de les acheter: j'aurais acquis la conscience intime de posséder et d'avoir à ma disposition mes deux bras et mes deux jambes; tandis qu'après avoir signé une centaine de lettres de change, je me sens, comme homme, toujours humilié en présence de mon frotteur et de mon cusinier: ils se donnent un certain air d'importance et de suffisance que je suis obligé de respecter.

(*La suite prochainement.*)

Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs la publication prochaine d'un ouvrage sous le titre: « *Histoire de la Révolution en Italie en* 1848, par J. Ricciardi, député au parlement de Naples.

M. Ricciardi, l'un de nos collaborateurs et publiciste distingué, s'est déjà fait connaître par de remarquables travaux littéraires publiés tant en France que dans son pays natal. Nous ne doutons pas que, dans cette nouvelle production, il ne nous déroule toutes les péripéties de ce drame de la liberté, dont aujourd'hui même nous attendons avec tant d'impatience l'heureux dénouement.

ITALIEN. La *Sonnambula* qui a été pour le ténor Flavio l'occasion d'un si beau succès, sera donnée ce soir pour second début de cet artiste.

Mme Castellan et M. Morelli prêteront l'appui de leur beau talent à cette représentation.

VAUDEVILLE. Les deux pièces à succès, qui ont tant contribué à la fortune de ce théâtre, ne seront plus jouées que deux fois. — Avis aux retardataires qui n'ont pas vu *la Foire aux Idées* et la *Propriété c'est le Vol*.

THÉATRE DE LA MONTANSIER. Tout Paris se donne tous les soirs rendez-vous au Théâtre de la Montansier. Aujourd'hui la *Cornemuse du Diable*, *Si Jeunesse savait*, *l'Omelette fantastique*, *la Garde-malade*.

conciliation; nous lui dirons d'abord qu'elle a manqué tout à fait son but, et nous dirons encore qu'elle a fait de l'exclusion. Il ne suffit pas pour faire de la conciliation que quelques partis se donnent la main pendant quelques jours et se fondent en une coterie organisée, non pour faire de la conciliation, il faut appeler franchement tous les partis à émettre leurs opinions, leurs doctrines. Qu'a fait la rue de Poitiers? elle a addelé à elle *légitimistes. orléanistes* et *bonapartistes*, mais de démocrates sincères, de républicains véritables, point. Si c'est là de la conciliation, comment appellera-t-on l'exclusion?

Et même dans cette fusion de la rue de Poitiers ne peut-on pas voir une intention cachée sous cette fausse apparence de conciliation?

La rue de Poitiers, on le sait, est composée en grande majorité de philippistes; ces messieurs ont conservé l'esprit de leur patron, et en paraissant s'allier aux partis qui ont cru bénévolement à leur désintéressement, voici ce qu'ils ont voulu faire:

Les légitimistes, ils les ont appelés pour les absorber;

Les bonapartistes, pour les annihiler;

Et les gens indécis entre ces deux partis, mais hostiles à la République, pour se les rallier.

Messieurs de la rue de Poitiers ayant eu soin de conserver la majorité à l'esprit philippiste, comme on peut s'en convaincre par les signatures placées au bas de leur manifeste, c'est donc tout simplement le bon temps du roi Louis-Philippe qu'ils veulent nous ramener.

Le *National* attaque le manifeste en question avec une amère ironie. Tous les partis, dit-il, ont tour à tour tenu la plume, le manifeste a passé au creuset de l'orléanisme, du bonapartiste et de la légitimité. Ces messieurs ont voulu exploiter la peur. Mais quel mauvaise honte a donc pu faire écarter MM. Duchâtel et Guizot de la liste? Ils méritaient d'y être représentés autrement que par M. de Morny.

La Réforme revient encore sur la discussion du budget. Ce sera, dit-elle, l'instruction à fond du système financier du dernier régime. Elle fait une étude sur le budget de 1849 et croit qu'on peut dédoubler beaucoup d'emplois qui sont de véritables sinécures. Elle le prouve par différentes citations de rapports faits dans les ministères.

Le Peuple publie son septième article sur la démonstration du socialisme pour l'instruction des adhérents et des souscripteurs de la Banque du Peuple. Il passe en revue les différentes écoles et déclare que le *droit au travail* c'est le droit au crédit.

Les rédacteurs du manifeste de la rue de Poitiers, dit la *Démocratie pacifique*, comme s'ils avaient fait une gageure, ont dépensé toute la finesse de leur esprit à éviter le mot *République*. Ils l'ont écrit une fois seulement dans un passage qui n'est pas une adhésion au gouvernement démocratique. Un mot évité, voilà tout le mérite du manifeste. On y chercherait vainement un programme politique, une solution pour une question quelconque.

Le *Crédit* continue son travail sur la Banque de France et le crédit foncier. Notre législation, dit-il, oppose de puissants obstacles à l'établissement du crédit foncier, car dans les provinces rhénanes où elle existe encore, les institutions allemandes de crédit foncier ont cessé de fonctionner, à cause des entraves, des frais et des dangers suscités par notre Code contre leurs opérations.

Si le gouvernement, si la Banque de France, ajoute-il plus loin, et en général les hommes compétens en matière de finances ne s'occupent pas dès à présent de préparer la grande institution qui devrait naître en même temps et comme corollaire de la réforme législative du régime hypothécaire, non seulement la réforme sera ajournée au grand préjudice du pays, mais, si elle a lieu, elle enfantera un désordre, une anarchie qui compenseront les avantages inhérents au progrès accompli par la législation, et non réalisé par une institution.

La *Liberté* traite des blancs, des rouges et d'elle-même sous le titre d'*omnicolore*. Citons-la.

Nous dirons franchement aux rouges: Si vous continuez, citoyens, vous nous rendrez chaque jour de moins en moins républicains, dans votre sens.

Nous dirons poliment aux blancs: Messieurs, si vous ne cessez vos conciliabules et vos petites croisades, nous deviendrons de plus en plus bonapartistes.

La *Liberté* dira aux rouges qu'elle deviendra de moins en moins républicaine *dans leur sens*?

D'abord nous voudrions bien savoir dans quel sens la *Liberté* est républicaine, et dans le sens des rouges encore. C'est vraiment la première fois que cette pensée pourrait venir à quelqu'un, encore faut-il que la *républicaine* le dise elle-même.

La *Liberté* républicaine! On a vu bien des choses incroyables, mais pas encore une de cette force-là. Pauvres rouges, prenez garde à vous, la *Liberté* va vous retirer son appui! Quelle perte vous feriez là, citoyens! Après une calamité semblable, il ne vous resterait plus qu'à plier bagage et à partir pour l'Icarie.

Et les blancs, donc, gare à vous, messeigneurs! la *Liberté* va devenir de plus en plus bonapartiste. Tant pis pour Henri V.

Ah! ça, mais de quelle couleur est donc la *Liberté*? Elle est *républicaine*, puisqu'elle va le devenir moins; elle est *légitimiste*, puisqu'elle va abandonner cette cause pour devenir plus bonapartiste; mais, pour devenir *plus* Bonapartiste, il faut déjà l'être. La *Liberté* serait-elle un arc-en-ciel par hasard?

L'Assemblée nationale continue toujours d'être très-amusante, avec ses derniers termes. C'est une si belle découverte qu'elle a faite là qu'elle ne peut se décider à l'abandonner encore. Elle cite des noms et des événements qu'elle arrange à sa manière, c'est-à-dire qu'elle les qualifie d'épithètes toujours très-choisies et qu'on ne trouve que dans son répertoire.

Ce n'est pas nous, dit-elle ensuite, qui avons songé à supprimer la royauté, la papauté, pour des fautes ou des excès d'un pape ou d'un roi; n'avons-nous pas d'ailleurs à opposer à ces torts, à ces excès des titres de gloire ou de prospérité, que les gouvernements démocratiques ne nous ont jamais donnés?

Ceci nous semble au moins une déclaration inutile. Personne n'a jamais suspecté l'*Assemblée nationale* d'être hostile à la royauté; on n'ignore pas que Henri V est le plus cher de ses vœux.

L'Evénement fait un long article pour prouver à la *Presse* la nécessité d'organiser, les élections si le parti modéré (l'*Evénement*, la *Presse* et autres) veut avoir la majorité. Les républicains lui font peur et il prouve par des chiffres qu'à moins de manigancer les élections la réaction aura le dessous. C'est une noble crainte qu'a là l'*Evénement*, ceux qui auraient pu douter encore, sauront désormais à quoi s'en tenir sur son patriotisme.

Revue des journaux de Berlin.

SUR L'ÉLECTION D'UN EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

La *Réforme allemande* est contraire au rétablissement de l'empire par ce motif que le nouvel ordre des sociétés politiques repousse l'innovation des anciennes formes de gouvernement.

La *Nouvelle Gazette prussienne* se prononce également contre l'élection, donnant pour raison que les électeurs sont des révolutionnaires. « Le roi de Prusse, dit-elle, ne se décidera jamais à recevoir la couronne des mains des usurpateurs. »

La Gazette de Berlin croit que si le roi de Prusse obtenait la couronne d'Allemagne, la Prusse périrait.

La *Gazette nationale* se déclare pour l'élection, parce qu'étant choisi par les représentants de la nation allemande, l'empereur reconnaîtrait de fait la souveraineté nationale. Aussi est-elle contraire à son élection. Elle préférerait voir la Prusse régner en Allemagne.

La Gazette militaire se permet à ce sujet cette observation. « Un diplomate nous écrit que l'empereur d'Allemagne ne sera pas élu dans l'église de Saint-Paul (Francfort), mais sur un champ de bataille.

« Nous ajoutons, nous que, quand même il serait *élu* ailleurs, il ne serait *reconnu* que sur le champ de bataille. »

Qnant à la *Correspondance constitutionnelle*, elle se borne à rapporter une nouvelle qui circule dans les salons diplomatiques de Berlin, à savoir que le roi aurait déclaré qu'il n'accepterait pas la couronne de l'empire sans le consentement unanime des princes allemands.

L'omission involontaire de quelques paragraphes des extraits que nous avons donnés de M. de la Sagra, en altère le sens. Les lecteurs s'en seront facilement aperçus. Le mémoire doit paraître demain.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

Paris, 19 mars 1849.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle: 1° le texte de la loi organique électorale; — 2° le tableau du nombre des représentants du Peuple à élire par chaque département; — 3° les nominations des vingt-trois sous-préfets nouveaux; — et 4° diverses nominations judiciaires.

Le *Moniteur* contient une note rectificative au sujet de l'exécution qui a eu lieu avant-hier: « Si la clémence eût pu avoir lieu pour tous les condamnés (dit l'organe officiel), ce n'est pas le président de la République qui s'y fût opposé. »

POLOGNE.

Un voyageur russe donne sur les mouvements de l'armée les détails suivants:

Tous les régiments sont mis sur le pied de guerre depuis le 1er mars. Chaque régiment est pourvu d'effets en double. Les militaires congédiés et encore capables de servir rentrent dans l'armée. Un corps se concentre entre Lublin et Sandomir; un autre corps qui paraît être destiné à agir contre la Prusse en cas de guerre avec le Danemarck est rassemblé près de Kowno.

La Gazette d'Augsbourg attribue la retraite du feld-maréchal Windischgraetz à Bude avec son train de ponts et sa grosse artillerie, à l'état des chemins qui sont maintenant impraticables. Elle assure que la situation de l'armée impériale n'est pas aussi désespérée qu'on pourrait le croire, que tout au contraire l'armée des insurgés se trouvait entre deux corps, le feld maréchal les menaçant du côté de Bude et le général Schlik par derrière. D'après la même feuille il ne reste plus aux insurgés qu'à se retirer dans les plaines immenses du midi de la Hongrie où souvent quelques lieues séparent un village d'un autre.

Windischgraetz a publié le 8 mars un désaveu formel de son ordonnance antérieure qui autorisait la circulation du papier-monnaie, et il ordonne de se conformer à cet égard aux dispositions des ordres ministériels.

Une gazette de Vienne annonce que Windischgraetz a reçu l'ordre de ne pas se mêler des affaires civiles de la Hongrie, confiées exclusivement au ban Jellachich, auquel sont subordonnés tous les commissaires civils.

Les généraux Karger et Deim seront jugés par un conseil de guerre pour avoir été surpris et battus par les Hongrois.

La *Gazette constitutionnelle* de Prague publie la correspondance suivante des bords de la Save le 14 mars.

« On ne cesse de parler de Jellachich. Sa conduite est réellement mystérieuse et incompréhensible. Les Slaves du midi commencent à le soupçonner de mauvais dessein. Cet homme qu'on avait tant aimé à cause de ses sentiments patriotiques, envoie maintenant un ordre au patriarche de la voïevodie serbe de faire introduire la langue allemande dans le corps de la milice des frontières. Le ban n'a pas bien calculé la portée de son ordre. Les Serbes ont pris les armes pour s'affranchir de la suprématie d'une nation étrangère, pour sauvegarder leur littérature, leur poésie, enfin tous leurs trésors nationaux, et maintenant ils doivent renoncer même à leur langue! Le patriarche n'exécutera pas cet ordre quels que soient les motifs qui l'ont inspiré à notre ban que nous vénérions il n'y a pas longtemps encore. »

Le *Lloyd* de Vienne du 14 mars rapporte que Windischgraetz a envoyé au patriarche Rajacic un ordre plus significatif encore que celui du ban. Il demande que l'administration nationale de la voïevodie soit supprimée, et que le patriarche rétablisse l'ancienne administration autrichienne. Le patriarche lui a répondu qu'il ne voulait ni ne pouvait lui obéir, et qu'il donnerait plutôt sa démission.

L'officier de l'état civil à Kapolna a constaté qu'on avait enterré, après la bataille qui y a eu lieu, 1,500 Hongrois et 4,000 impériaux.

Les villes transylvaniennes, de Kronstadt et de Hermanstadt qui avaient imploré le secours des Russes, se plaignent déjà d'eux auprès du général autrichien. Chacune de ces villes est obligée de payer tous les jours mille florins pour l'entretien de ses auxiliaires. Bem est toujours à Mediosch.

ITALIE.

République romaine — *Actes officiels.* — Au nom de Dieu et du peuple, considérant que Bologne, à raison de sa position militaire et centrale, peut être considérée comme le lieu de rendez-vous des troupes italiennes, que, dans les événements politiques, la majeure partie des troupes de l'Etat a toujours été concentrée dans cette place; qu'il nous a été adressé beaucoup de représentations sur l'insuffisance des casernes à Bologne; que le petit nombre de casernes qui s'y trouvent sont dans un triste état, et que la plupart du temps la république en paie le budget; que les casernes manquent surtout pour la cavalerie, et qu'en conséquence on est forcé de se servir de mauvaises écuries préjudiciables à la santé des chevaux et ruineuses pour le gouvernement; considérant d'ailleurs qu'il est juste d'occuper beaucoup d'artisans besogneux à des travaux utiles, décrétons qu'une caserne de cavalerie sera construite sur le Pré, près la caserne de Saint-Agnès. Cette caserne pourra contenir deux escadrons de cavalerie et quatre mille soldats.

Le ministre, CAMPELLO.

Bologne, le 7 mars. (*Alba de Florence.*)

En conséquence du vote de la Chambre qui accorde à Venise cent mille écus romains de subside (environ six cent mille francs), le citoyen ministre des affaires étrangères s'est entendu avec le citoyen Castellani, chargé d'affaires de Venise, pour la remise de la première partie de ce subside jusqu'à concurrence de trente mille écus (environ 180,000 fr.).

Dans la séance du 8 mars, Galletti a été nommé président de la Constituante; Bonaparte et Mazi ont été élus vice-présidents.

Piémont. — TURIN, 14 mars. — La séance d'aujourd'hui de notre Chambre restera à jamais mémorable. Après la lecture du procès-verbal, le ministre Tatazzi prend la parole en ces termes: « L'heure de notre délivrance vient de sonner. On a déjà notifié à Radetzki la reprise des hostilités, et bien que nous eussions pu nous dispenser de ces égards à l'endroit des Autrichiens, nous avons pourtant cru devoir observer le droit des gens, ce dont Dieu et les nations civilisées nous tiendront compte. (Applaudissements des tribunes et des galeries.) Le roi est parti pour Alexandrie, quartier-général de l'armée; le prince Eugène de Savoie est nommé lieutenant-général de Sa Majesté pour tout le temps que durera la campagne. Le général Chrzanowski commandera l'armée avec le titre de généralissime responsable. »

La profonde impression qu'avait produite le discours n'était pas encore calmée que le député Barniani vint à la tribune improviser ces paroles:

« Les applaudissements avec lesquels la Chambre a salué la déclaration de la guerre a montré assez combien elle est reconnaissante au ministère d'avoir prévenu avec tant de courage et tant de bonne volonté le vœu de la nation.

» Maintenant qu'il me soit permis, en ma qualité de représentant de mes frères de la Lombardie et de la Vénétie, que les Piémontais ont accueillis et ne cessent de traiter avec une hospitalité si généreuse, qu'il me soit permis de remercier le ministère au nom de cinq millions de mes compatriotes qui gémissent sous le joug étranger, exposés au massacre et au pillage.

Je vous remercie, MM. les ministres, pour cette grande et sainte parole de *guerre* si longtemps attendue. Les Lombards et les Vénitiens sollicitent de vous l'honneur d'entrer les premiers en armes sur leur sol natal. » (Tonnerre d'applaudissements dans la Chambre et les galeries).

M. le ministre de l'Intérieur présente un projet de loi autorisant le gouvernement et les municipalités des villes de l'Italie à faire inscrire sur le marbre en lettres d'or les noms des soldats qui périraient pour la patrie dans cette guerre d'indépendance.

Le ministère a pour lui dès aujourd'hui le parlement et le Peuple. S'il continue d'agir avec le même courage, il aura bientôt pour lui toutes les populations de l'Italie. (*Democrazia italiana.*)

AUTRICHE.

On écrit de Vienne à la date du 13 mars: Il est hors de doute que la Russie, l'Autriche et la Bavière ont conclu une alliance dont on n'ose pas encore avouer le but.

Prague, le 13 mars. Le bruit court ici que des troubles auraient éclaté à Reichenbach, Kuttenberg, Raudvitz, Melnik. On dit qu'un bataillon doit y être envoyé. On ajoute que c'est probablement une manifestation contre la charte octroyée. La population de Prague ne manifeste jusqu'à présent son mécontentement que par son indifférence. Outre les personnes officielles, il n'y avait personne dans la cathédrale pendant qu'on y célébrait avec une grande pompe la promulgation de la Charte.

Le tribunal criminel de Vienne a décidé qu'il y avait lieu à instruire l'affaire du député Fischhof. Quant au député Prato, le tribunal n'a pas trouvé de motifs suffisants pour prolonger son arrestation, et il a prononcé sa mise en liberté.

On a encore envoyé de Vienne pour bombarder Komorn 6,000 bombes. On a l'intention de creuser un fossé autour de la forteresse pour en submerger les souterrains. La garnison de Komorn se compose de dix bataillons.

ETATS GERMANIQUES.

Francfort. Le 16 *mars.* — Le choix de l'empereur est encore bien douteux. Les voix des députés qui ont eu lieu hier, leurs séances préparatoires pour discuter la proposition de Welcker, se partagent ainsi: Pour la proposition 250, contre 232, c'est à dire 116 députés démocrates, et 112 députés autrichiens. Mais il faut ajouter à l'opposition 51 députés bavarois, vurtembergois et autrichiens qui se trouvent en congé, et qui ne tarderont pas à revenir, ce qui pourrait donner à l'opposition une majorité de quelques voix. L'arrivée du ministre autrichien Stadion coïncide avec l'apparition d'un agent russe qui vient d'arriver à Francfort.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY, (vice-président.)

Séance du 19 mars.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. ETIENNE demande qu'on passe immédiatement à la discussion du projet de loi ayant pour objet la demande d'un crédit pour paiement du traitement et des frais de représentation du vice-président de la République. (L'ordre du jour! l'ordre du jour!)

L'assemblée maintient son ordre du jour tel qu'il a été arrêté à la séance de samedi.

M. DAVY. MM. Bourbousson et Raynaud Lagardette sont sous le coup d'une demande en autorisation de poursuites pour fait de duel, réputé tentative d'assassinat. La commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accorder l'autorisation. Au nom des prévenus, comme aussi au nom de la commission, je propose à l'Assemblée de fixer la discussion au jour le plus prochain. Il importe qu'une solution intervienne promptement.

M. BOURBOUSSON exprime le même vœu que M. Davy, en son nom comme au nom de M. Raynaud Lagardette et des témoins.

M. LE PRÉSIDENT propose de mettre la discussion à l'ordre du jour de demain.

Il n'y a pas d'opposition.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux clubs.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Payer.

M. PAYER. Si le droit de réunion et le droit d'établir de clubs étaient une seule et même chose, je serais resté silencieux à mon banc. Mais il y a une grande différence à faire entre les clubs, les réunions électorales et le droit de réunion en général.

Que l'Assemblée me permette de lui rappeler l'histoire des clubs telle que je l'ai vue. (Marques d'impatience à gauche.) A peine le gouvernement provisoire fut-il institué que déjà les clubs étaient organisés et pesaient sur ses délibérations. Le 17 mars, les clubs, par l'organe de M. Blanqui, venaient imposer leur volonté à l'Hôtel-de-Ville. M. de Lamartine, répondant à M. Blanqui, disait: Il n'en est pas de l'association comme de la pensée, comme de la presse; l'assaciation est un commencement d'action.

L'orateur, dont la voix est très faible, continue, au milieu du bruit et des conversations particulières, cet historique des clubs depuis la révolution de février; il cite les promenades des clubs à l'Hôtel de Ville et au Luxembourg, alors qu'ils venaient ordonner l'éloignement des troupes, l'ajournement des élections de la garde nationale et l'ajournement des élections générales; puis il termine en demandant l'adoption du projet du gouvernement.

M. MAUGUIN dépose, au nom de la commission, un rapport sur l'impôt des boissons.

Plusieurs voix. — Les conclusions!

M. MAUGUIN. Les conclusions sont un projet de loi. Le rapport sera imprimé et distribué.

M. JULES FAVRE. Je ne me suis dissimulé aucune des difficultés de la thèse que je viens défendre. La cause des clubs est peu populaire en France, et je dois dire que les clubs me paraissent avoir mérité la défiance dont ils sont l'objet; par leur violence et leur exagération, ils ont jeté dans les esprits sérieux un doute sur la possibilité d'établir en France un gouvernement régulier et stable sur le terrain de la liberté.

Mais la question entre M. le ministre de l'intérieur et moi n'est pas là. La question qui nous occupe n'est pas entière. Il s'agit en effet, d'abord de savoir si la Constitution n'a pas consacré en termes si clairs le droit de réunion, qu'il serait impossible de toucher aux clubs sans violer la Constitution.

Et, en deuxième lieu, si, à supposer que l'exercice du droit des clubs contienne tous les inconvénients signalés, il ne serait pas plus simple et plus sage de conjurer l'orage par une conduite habile et sage que de recourir à une suppression violente. La Constitution se dresse devant vous comme un obstacle tout à fait insurmontable. Permettez moi d'aller même au delà de la Constitution et de voir si, dans les événements qui l'ont précédée, qui l'ont amenée, il n'existe pas un autre obstacle qu'il serait téméraire de franchir. Je ne parle pas d'un petit fait, car il s'agit de la révolution de février tout entière.

Cette révolution n'a été autre chose qu'une protestation contre la violation du droit de réunion.

Vous savez comment répondit l'opposition à la violation de ce droit. Elle fit un appel à l'insurrection (Rumeurs), et cet appel fut entendu de la population de Paris qui ne manqua pas, elle du moins, au rendez-vous qui lui avait été donné (A gauche: Très bien! très-bien!), et qui balaya les sept ministres qui avaient attenté à ses droits et la monarchie insensée qui avait inutilement voulu s'abriter derrière cette coupable violation. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Une année s'est passée depuis, année qui a vu de mauvais jours, nul ne les déplore plus que nous, mais féconde aussi, pendant laquelle nous avons vu proclamer la République que servent aujourd'hui et devant laquelle s'agenouillent ceux qui la déclaraient impossible. (Mouvements divers.)

Et le suffrage universel, ce n'était pas M. Guizot seul qui le déclarait une impossibilité, une folie. Eh bien! le suffrage universel a produit cette assemblée qui n'a pas manqué à sa mission, il en est sorti enfin un autre pouvoir désormais assis sur les bases les plus larges, les plus solides.

Et après cela, chose étrange! Voici que le hasard des révolutions ramène au pouvoir celui-là même qui, après avoir en février fait verser le sang pour le droit de réunion, conspire aujourd'hui contre ce droit. (Longue agitation. A gauche: Très-bien! très-bien!)

Au seuil même de cette discussion, il nous est donc permis de le demander: pourquoi tant de sang versé, pourquoi ces orages, si tout cela devait aboutir à nous ramener au bout d'un an M. Guizot représenté par sa doublure, si c'est le même langage, si ce sont les mêmes actes? (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Ce sont les mêmes théories, et, prenez-y garde, les mêmes périls. (A gauche: Très bien!)

Et que peut dire à ce spectacle la conscience publique, si ce n'est que ce droit de réunion, dont vous vous étiez fait l'avocat d'office, n'a été dans vos mains qu'une machine de guerre employée parce que la monarchie s'obstinait à vous refuser un portefeuille. (Bruyante approbation à gauche.)

Cette conséquence serait, je le déclare, une injustice; mais j'en appelle à la conscience de tous ceux qui m'écoutent, comment doit être jugé un homme d'Etat qui, à un an de distance, se donne à lui-même de tels démentis? (A gauche: Très bien!)

Ce n'est pas tout: la révolution n'est pas seulement un fait, elle s'est légalisée par la Constitution votée sous l'empire de circonstances et d'une législation qui admettaient comme chose consacrée et régulière l'existence des clubs.

Je ne m'arrêterai pas à discuter les termes de la Constitution. L'art. 8 ne souffre aucune ambiguïté, et si quelqu'un pouvait y en voir, je citerais les paroles de M. le rapporteur car vous savez que le rapport est un commentaire, nous le savons maintenant. (Rires. — Très-bien!)

L'art. 8 comprend le droit du club comme le droit de réunion, car ces deux droits n'en sont qu'un.

Que dit la Constitution? Que le droit de réunion doit être respecté, elle n'y voit aucune restriction. Que dit le projet de M. le ministre de l'intérieur! Les clubs sont interdits. Et qu'est-ce qu'un club? Toute réunion périodique et non périodique. C'est donc le droit de réunion qui est attaqué dans sa racine.

On n'a pas voulu que vous missiez la dernière main à votre œuvre, et vous avez mieux aimé abdiquer.

Aujourd'hui on veut vous faire déclarer que vous avez manqué de sagesse, de prévoyance, que vous avez été les ennemis jurés de la propriété, du travail, de la sécurité publique, je vous conjure de résister à cette demande. C'est bien assez que cette brusque suppression de cette Assemblée qui aura un assez beau rôle dans l'histoire; vous laisserez debout au moins enveloppée dans le drapeau de la révolution votre œuvre tout entière. (A gauche: très-bien!)

Ce n'est pas seulement au nom de votre dignité que je vous le demande, je vous adjure, au nom de la paix et de la sécurité publique, de ne pas porter atteinte au droit de réunion. Nous savons qu'il existe de coupables espérances et de folles pensées: il est des hommes qui marchent par des moyens détournés au renversement de la République, nous les connaissons (Très-bien! très-bien! à gauche). Si les premiers vous portez la main sur la Constitution, comment la ferez-vous respecter!

A l'avènement de tout système nouveau, messieurs, des difficultés naissent de toutes parts. C'est une conséquence de toute révolution; eh bien ce qui doit importer le plus dans un tel moment, c'est de ne donner aucun prétexte à l'agitation, et si vous portiez atteinte au droit sacré de réunion, ce ne serait pas seulement un prétexte, ce serait une raison que vous donneriez (Murmures. — Très-bien à gauche.)

En effet, supprimer le droit de réunion, en abolissant les clubs, c'est porter atteinte à la Constitution, c'est nier la révolution, c'est supprimer la République. (Vive approbation à gauche. — Réclamations.)

Cependant, il importe d'examiner si, en dehors de la Constitution, si, au point de vue politique, philosophique et social, il est bon de supprimer le droit de réunion et les clubs.

Le cabinet n'a rien à craindre aujourd'hui pour son existence: personne, que je sache, parmi nous, ne songe à l'ébranler; de telle sorte qu'on ne se méprendra pas, je l'espère, sur la pensée qui fait agir les orateurs de l'opposition, qu'on

est toujours porté à considérer comme des candidats au pouvoir, (rires.) habitude déplorable; on ne se méprendra donc pas sur ma pensée. Il ne peut être, en effet, question de renverser le cabinet.

Je ne veux point abuser de la patience et de la bienveillance de l'Assemblée; cependant, quoiqu'à proprement parler, ce que je viens de dire me paraisse suffisant pour prouver que le droit de réunion est inattaquable, je veux examiner, au point de vue historique, quelle est la valeur de l'objection que l'on oppese sans cesse, quand on vient dire que la meilleure preuve qu'avec les clubs aucun gouvernement régulier ne peut exister, c'est que la Convention elle-même les a supprimés.

Je nie, messieurs, et tout le monde le comprendra, qu'à l'époque dont je parle, la France ait eu un gouvernement libre et régulier comme aujourd'hui: ainsi l'exemple porte à faux qui voudrait voir un gouvernement libre et régulier dans cette période écoulée depuis 1792 jusqu'à 1798. Ce n'était pas la République. Le Peuple, dans son instinct, a donné à cette époque son vrai nom: c'était la révolution. (Mouvements divers.)

Partout, en effet, la lutte, partout la violence, partout le combat, partout les partis qui se heurtent et se réduisent en poussière; jusqu'à ce que sur cette poussière la gloire vit s'asseoir un camp d'un jour. et se camp a disparu a son tour parce que le génie avait voulu étouffer la liberté sous son épée. (Très-bien! très bien!)

La patrie était donc livrée à je ne sais quelles luttes entre le génie du bion et le génie du mal; mais si ces hommes, qui sont nos pères glorieux, ont commis des fautes (qui n'en commet pas?), ils ont eu au moins la gloire immortelle de sauver la patrie, cette patrie dans laquelle vous délibérez aujourd'hui librement, à l'ombre du suffrage universel. Ils se sont sacrifiés à une mission terrible; enthousiastes de la liberté, ils voyaient sans cesse la liberté, leur idole, fuir devant eux, à travers les ruines. Et si j'osais évoquer ici une image antique, je dirais, que, nouveaux Moïse, ils étaient destinés à mourir devant la terre promise sans pouvoir y pénétrer. (Très bien! très bien!)

Mais, je vous le demande, quel rapport existe-il entre ces temps et les nôtres! entre ce volcan toujours en irruption et la tranquillité dont nous n'avons cessé de jouir depuis la Révolution de février (Rires à droites.)? entre ces excès, ces supplices et la magnimité que la nation a montrée? (Vifs applaudissements à gauche.)

Les sociétés populaires, depuis la Constitution jusqu'à la fin de la Convention, ont été essentiellement politiques; elles ont été, pour ainsi dire, un Etat dans un Etat, une arme puissante contre l'esprit monarchique. Elles étaient si puissantes qu'elles faisaient citer les citoyens à leur barre, qu'elles pétitionnaient et allaient d'un ton menaçant porter leurs pétitions jusqu'au sein des Assemblées souveraines. (Rumeurs.)

Une voix.—Et le 15 mai!

M. J. FAVRE. Entre ces sociétés populaires et le droit de réunion tel qu'il existe aujourd'hui, la comparaison n'est donc pas possible, la situation n'est pas la même. Je crois inutile d'insister plus longtemps sur ces rapprochements historiques. Je ne parlerai pas davantage des législations anglaise et américaine; nous ne sommes ni Anglais, ni Américains, ni terroristes, ni thermidoriens.

Sachons être nous-mêmes, examinons si le sacrifice qu'on nous propose n'est pas pernicieux pour nos intérêts. (Mouvement.—Concluez!)

Il me semble que, pour savoir si les clubs sont dangereux, comme le prétend M. le ministre de l'intérieur, il faut examiner les documents recueillis depuis le 24 février 1848; c'est quand nous nous serons livrés à ces investigations que nous pourrons jeter un coup d'œil sur l'avenir.

Eh bien, les faits sont là; nous pouvons les toucher du doigt; et il en résulte une première chose, que M. le ministre ne peut pas contester, c'est que les clubs ont subsisté depuis le 24 février, et que la société a subsisté aussi. (Mouvements.)

La Révolution de Février a été l'avénement de la démocratie la plus large, la plus généreuse; il en est sorti le droit de réunion; il en est sorti les clubs, où se sont réfugiées toutes les ambitions mécontentes, les hostilités, les rivalités haineuses qu'ont faites les clubs. Dès le lendemain de la Révolution, ils ont attaqué le gouvernement provisoire, et cependant le gouvernement provisoire n'a pas été renversé. (Longue interruption.)

M. PAYER. Ce n'est pas leur faute.

M. JULES FAVRE. M. Payen me dit que ce n'est pas leur faute; je le sais et je l'ai dit moi-même. Mais je déclare, et je peux le faire, car j'ai vu depuis les évènements, je déclare que s'il avait pu se faire que le gouvernement provisoire fit adopter le lendemain de la révolution le premier article de la loi présentée par M. le ministre de l'intérieur, il aurait péri avant 15 jours. (A gauche: très-bien! très-bien!)

On comprend en effet que dans cette société tourmentée c'était la liberté seule qui pouvait être la sauvegarde du gouvernement. Ces médiocrités ambitieuses, ces vanités blessées assuraient pour ainsi dire l'ordre de la rue en se déchargeant dans les clubs. (Rumeurs diverses.) Alors elles menaçaient et n'agissaient pas, et le gouvernement provisoire n'avait pas besoin d'envoyer des commissaires de police dans les clubs pour être instruits de ce qui se passait. Plusieurs rapports par jour le tenaient au courant. Les clubs étaient utiles, ils étaient une espèce d'exutoire dont le gouvernement profitait. (Rires et bruit.)

J'entends trop souvent des hommes, que j'ai rencontré dans les antichambres du gouvernement provisoire, dans une attitude que je ne veux pas rappeler, attaquer la République, aujourd'hui que le danger est passé. Que faisaient-ils au moment du danger?

Voix à gauche.—Ils se cachaient. (Bruit.)

M. JULES FAVRE. Quant à moi, je ne leur souhaite qu'une chose, c'est de gouverner avec la seule force morale, c'est de renvoyer leurs soldats, de gouverner par la seule autorité de leur parole, de leur patriotisme, comme l'a fait le gouvernement provisoire. (Mouvemens divers.—Très bien.)

Quant à moi, je suis convaincu qu'ils ne se contenteraient pas d'écrire une circulaire sur un bout de papier. (Rires.) Et quoique j'aie eu beaucoup à souffrir de leurs reproches, je n'oserais me confier à leur dictature. (Mouvement.)

Le gouvernement provisoire a souffert les clubs en les observant et sans s'en effrayer. Faut-il que je discute après l'honorable M. Payer les évènemens du 17 mars et du 16 avril? (Bruit). Le 17 mars a été une des plus belles journées de la République. (Réclamations.) Le gouvernement provisoire l'a déclaré. (Rires.)

La population de Paris a répondu par une magnifique et pacifique manifestation à une autre manifestation, sur laquelle je ne veux rien dire de crainte de dire trop.

Qu'est-il arrivé? Les clubs ont essayé inutilement de profiter de cette manifestation. Les membres du gouvernement provisoire étaient là; le cœur n'a défailli à aucun d'eux: seuls, ils se sont exposés sans défense aucune à ces hommes insensés qui venaient leur faire des sommations.

M. PIERRE LEROUX. Ils n'étaient pas exposés!

M. ETIENNE ARAGO. Ils l'étaient! (Rires et bruit.)

M. JULES FAVRE. L'honorable M. Pierre Leroux dit qu'ils n'étaient pas exposés: son intention est sans doute parfaitement loyale. Il est certain que s'ils n'avaient été exposés qu'à une prédication socialiste, ils n'auraient pas eu besoin de cuirasse. (Longue hilarité sur tous les bancs.)

Mais M. Pierre Leroux n'a pas vu comme moi les procès-verbaux qui constataient qu'un certain nombre d'hommes étaient porteurs d'armes cachées, de pistolets chargés; or, cela est plus dangereux que le socialisme, que je sache.

Voix diverses. — Non! non!

M. JULES FAVRE. Eh bien, ces citoyens seuls, en face du danger, n'ont pas un instant oublié leur devoir. M. de Lamartine, avec ces nobles accents que nous connaissons tous, a dit qu'on arracherait son cœur de sa poitrine plutôt que de lui arracher une concession contraire à sa conscience.

Quant au langage de M. Ledru-Rollin, vous le connaissez; il a répondu aux clubistes: « Si vous êtes l'organe de la population de Paris, nous devons prendre vos paroles en considération; mais, à côté de vous, il y a les départements; permettez que nous les consultions aussi. »

Voilà l'attitude digne et calme des membres du gouvernement provisoire, eu front desquels rayonnait, pour ainsi dire, un rayon divin. (Murmures.) On leur demandait l'ajournement des élections ils l'ont refusé.

Quant au 16 avril, c'est précisément par les clubs que nous avons été informés jour par jour des projets des conspirateurs. Ce jour-là que s'est-il passé! La garde nationale était convoquée. Devant 150 mille hommes armés pour l'ordre, que sont devenus les clubistes! ils se sont changés en travailleurs venant apporter leurs vœux et leurs modestes offrandes à la patrie (Rires.)

Il est encore un fait de cette époque que je ne puis pas passer sous silence, c'est le 15 mai. Ecoutez! écoutez!.) Je ne veux pas le discuter; les auteurs de cet attentat sont en ce moment devant la justice. L'Assemblée comprendra la réserve que cette circonstance m'impose; mais vous n'avez pas oublié, messieurs, que le 16 mai M. Isambert proposa exactement ce que propose aujourd'hui M. le ministre de l'intérieur, la suppression des clubs. M. Buchez, notre préssident mit la proposition aux voix et personne ne se leva pour l'appuyer, pas même M. Léon Faucher. (Rires à gauche.)

M. le ministre de l'intérieur reconnaissait donc alors que l'existence d'un gouvernement régulier est possible, même avec les clubs.

M. L. FAUCHER. Pas du tout.

M. J. FAVRE. Pourquoi donc M. le ministre de l'intérieur n'a-t-il pas joint sa voix à celle de l'auteur de la proposition? Pourquoi a-t-il abandonné dans son isolement M. Isambert, et n'a-t-il pas donné une voix charitable en sa faveur? (Rires et murmures.)

Je n'insiste pas sur les autres événements qui se sont écoulés dans cette période je n'en cite plus qu'un seul après les journées de juin. M. le ministre de l'intérieur d'alors vous a proposé un projet de loi sur les clubs; demondait-il leur interdiction? Non! Le projet de loi, l'exposé des motifs, le rapport de l'honorable M. Coquerel, proclamaient la légitimité du droit de réunion; on ne voulait que le réglementer, et c'est la seule chose que vous ayez accordée. Il reste à savoir si cette législation était suffisante, si elle a suffi.

Eh bien! messieurs, je n'hésite pas à le dire, elle a suffi, et durant cette période, un grave événement s'est accompli. Le Peuple français a été appelé à donner, à la face de l'Europe, la preuve qu'il est digne de l'émancipation politique à laquelle il est arrivé en Février.

On nous avait dit que cette grande épreuve, l'élection du président de la République, serait accompagnée de tempête. Tous les orateurs qui, à cette tribune, ont combattu, dans une conviction loyale et consciencieuse, le système de l'élection par le suffrage universel, nous parlaient des dangers que cette élection nous ferait courir. Eh bien! la sagesse du peuple, la force de nos institutions, et Dieu aussi qui nous protège, ont permis que ces menaces fussent vaines. L'élection s'est passée sans désordre.

L'honorable M. Dufaure, répondant à une interpellation provoquée par les excès de certains clubs, déclarait à cette tribune que si la législation existante se trouvait insuffisante, il n'hésiterait pas à venir vous demander une loi nouvelle. Cette loi n'a pas été nécessaire; le droit de réunion a été respecté; la loi qui nous avait été annoncée n'a pas été apportée.

Et c'est après avoir navigué au milieu de tant d'écueils que la France serait condamnée à donner au monde le spectacle d'un retour à d'anciennes pratiques depuis longtemps condamnées! Une révolution éclate, la société est ébranlée, alors nous lâchons toutes les écluses, la liberté eet complète; puis, à peine le calme est-il rétabli, dès que le travail renaît, alors nous revenons aux lois restrictives, nous supprimons toutes les libertés, semblables à des marins qui mettraient toutes voiles dehors pendant la tempête, pour les replier au moment où revient le beau temps. (Mouvements divers.—A gauche: Très-bien!)

J'espère que mes paroles seront prises par l'Assemblée en sérieuse considération, si je suis parvenu à prouver, d'un côté, que interdire le droit de réunion, c'est violer la Constitution; de l'autre, que les clubs, depuis Février, n'ont jamais compromis la société.

La multiplicité des clubs est en raison de l'agitation de la société; à mesure que la société se calme, le nombre des clubs diminue; et c'est le moment que M. le ministre de l'intérieur choisit pour faire la guerre à des clubs qui vont mourir.

En présence d'une telle conduite, je ne puis me défendre d'un soupçon, et je serais peut-être tenté de croire que ce que l'on veut c'est de l'agitation. (Oui! oui! à gauche. — Réclamations nombreuses.)

Tandis que son collègue M. le ministre des finances, prêche la conciliation, et il a prononcé avant-hier un discours qui, c'est mon opinion, je le lui ai dit à lui-même, est le meilleur coup de canon tiré contre les ennemis de la République, M. le ministre de l'intérieur, lui, ne voit qne la menace partout et n'entend que des cris. Lisez le journal officiel, tantôt c'est je ne sais quel bonnet rouge arboré sur un point élevé.

Une voix.—Pour faire peur aux moineaux (Murmures.)

M. JULES FAVRE. Je ne sais si M. le ministre de l'intérieur veut faire peur à la France, mais je crains bien qu'à ce jeu M. le ministre n'ait fini par se faire peur à lui-même. (Rires.) Il ressemble à un chevalier errant qui se couvrirait de fer et prendrait une épée de trois pieds pour tuer une mouche. (Murmures.— Nouveaux rires à gauche), Quel est donc le danger? M. le ministre dit que dans certains clubs il y a eu des prédications insensées contre la famille et la propriété, c'est donc en face du socialisme que nous nous trouvons, c'est donc là l'infâme!

Je n'ai pas encore trouvé l'occasion de dire ici ce que je pensais sur le socialisme. (Marques d'impatience.—Ecoutez!) Après avoir lu tous les livres publiés sur cette question, j'en suis venu à me convaincre qu'il n'y a sous ce mot qu'une commode hyperbole qui a servi à orner la flasque philosophie des uns et à cacher la haine des autres contre la liberté. C'est un monstre orné de dents postiches, de griffres et d'ongles de carton....

M. BONJEAN. Lisez donc le journal le *Peuple*!

M. JULES FAVRE. Je disais que le socialisme est un mot commode et vide de sens, et je vais le prouver.

Lorsque la Révolution de février a éclaté, certains hommes ont dit: la révolution est politique et sociale. Sur quoi les premiers se sont effrayés. Les uns et les autres étaient dans l'erreur. La politique est essentiellement sociale, le socialisme est essentiellement politique, (Rumeurs.) Nommez-moi une révolution qui ne soit pos sociale.

Je ne vois, pour ma part, dans le socialisme qu'un pêle-mêle de rêveurs et de philosophes qui, si on les laissait faire, ne demanderaient qu'à s'entredévorer. (Très bien! — Rires prolongés.)

Ainsi nous voyons enrôlés sous la même bannière les communistes, qui détestent les phalanstériens; les phalanstériens, qui injurient les communistes; les philosophes, qui voudraient que le gouvernement absorbât l'individu, tandis que le gouvernement ne doit être que la représentation et la protection des droits individuels. (Très bien!)

Il y a des hommes, dites vous, qui attaquent la propriété et la famille, et vous vous en effrayez; quant à moi, je crois que la propriété, c'est-à-dire le calme, le bonheur, le rafraîchissement de l'âme (Rires), n'a rien à craindre de ces divagations. Mais savez-vous où serait le danger réel? Ce serait de faire croire que ces grandes idées fondamentales peuvent perdre à la discussion. (Rumeurs.)

Voulez-vous que je vous dise, en quelques mots, comment on peut venir à bont des difficultés qui, je le reconnais, entravent la marche du pouvoir? c'est en envisageant ces difficultés en face, c'est en les discutant au lieu de s'en effrayer, c'est en rendant palpable aux yeux de tous l'impuissance de ceux qui la menacent, qu'on rendra un vrai service à la société. M. le ministre de l'intérieur, lui, cherche ses maîtres en plein moyen-âge. A cette époque, pour détruire l'hérésie, on brûlait les hérétiques; aujourd'hui il y a progrès, on ne fait qu'emprisonner les socialistes. (Murmures à droite.—A gauche: Oui! oui!)

M. le ministre veut emprisonner le socialisme, moi, je le combattrais à sa place par la discussion, et, comme le bon droit serait de mon côté, ce serait de mon côté que resterait la victoire. (Rires et rumeurs).

Par exemple, tel journal prêche les doctrines les plus subversives, dans les termes les plus violents; que faites-vous? Vous le poursuivez, au lieu de lutter avec les mêmes armes. (Rires.) Vous vous manifestez, en un mot sous la forme éternelle du gendarme et du sabre, au lieu de vous produire sous celle du raisonnement.

Le mal de notre temps, ce n'est pas l'exagération boursoufflée des sophistes, c'est l'ignorance; éclairez donc, enseignez, répandez partout l'instruction. Il y a des clubs dangereux et vous les fermez, mais la prédication qui se produisait à la rampe des tréteaux ne cessera pas pour cela; elle continuera dans les ateliers, dans les sociétés secrètes. (Adhésion à gauche). Elle fomentera des conspirations; vous aurez donné le repos extérieur à la société, et l'incendie, se glissant dans les entrailles de la société, il y aura un jour explosion au moment où vous vous y attendrez le moins. (Murmures d'impatience.)

Je le répète, j'agirais autrement, et le rôle d'un gouvernement est d'agir autrement.

Par exemple, voici un homme qui a appelé le capital infâme, et qui veut fonder une banque; donnez-lui les 100,000 francs qu'il réclame pour faire le bonheur de l'humanité (Rires et murmures), donnez-les lui à la face de la France...

Une voix. — A la question.

M. JULES FAVRE. J'y suis. (Rires.) Ou l'expérimentation conduira à l'insuccès et les 100,000 fr. ne seront pas perdus, car ils auront servi à démontrer la fausseté de certaines panacées socialistes, ou elle réussira et pour 100,000 fr., la France aura trouvé une sorte d'Eldorado; ce ne sera pas trop cher. (Hilarité.)

S'il est des clubs incendiaires, ouvrez-en d'autres qui leur feront contrepoids. (Rumeurs). Au lieu d'adopter ce système, M. le ministre de l'intérieur imite les hommes qui l'ont précédé depuis la Convention jusqu'à nos jours; eh bien, je lui prédis qu'en suivant cette voie, il ira rejoindre ces hommes. (Rumeurs).—Concluez donc!)

Ce qui doit être immédiatement commencé, c'est l'éducation de la population; je voudrais que vous fissiez appel à quelques jeunes hommes pour fonder des clubs dans les douze arrondissements de Paris. (Rires.) Là seraient établies des chaires d'économie et de politique. (Nouveaux rires et interruption.) Au lieu de poursuivre, répondez; quand on dirait dans un club, par exemple, que la bourgeoisie est infâme, il faudrait faire comprendre aux auditeurs que la bourgeoisie est le Peuple.

Une voix.— Vous seriez écharpé.

M. J. FAVRE. On dirait aux ouvriers qu'il n'y a pas d'ateliers sans chefs, que la bourgeoisie marche à la tête de l'atelier social, et le peuple et la bourgeoisie seraient réconciliés. (Hilarité.)

Je suis convaincu que le gouvernement, aujourd'hui, doit se manifester par l'expansion et non par la menace.

Voix nombreuses. — Assez! assez!

M. J. FAVRE. Encore deux mots: le système de compression et le système d'expansion se sont toujours trouvés en face et livré bataille. Rappelez-vous cette grande expansion du catholicisme qoi a régénéré le monde, et qui n'a commencé à décroître que du jour où l'Eglise a fait alliance avec César. (A gauche: Très bien! très bien!)

Je me résume: quand tout a été concédé à la société, le suprême salut est dans la suprême liberté.

Savez-vous qui vous êtes, M. le ministre de l'intérieur, quand vous marchez ainsi escorté de mesures répressives, vous êtes Casimir Périer. (Mouvement.) Louis-Philippe serait encore chef de la monarchie constitutionnelle si, à l'aurore de son pouvoir, il s'était tourné vers la liberté. Il a cru à la puissance de la compression, il a cru au gendarme, il a cru au calme factice qu'on obtient par de tels moyens, et un jour, où nul ne s'y attendait, a éclaté l'explosion qui l'a précipité dans l'exil. (Assez! assez!)

Je termine, messieurs, je termine en vous engageant à peser mes observations et à avoir confiance dans la liberté.

Une vive agitation succède à ce discours.

Après quelques instants de suspension, la séance est reprise.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. LÉON FAUCHER. L'honorable orateur qui descend de cette tribune avait déjà montré et a montré encore aujourd'hui qu'il ne pouvait trouver assez de ressources dans son talent pour dédaigner l'arme banale des personnalités. (Rumeurs.)

L'honorable préopinant m'a reproché de pas m'être associé à M. Isambert, lorsque, le 16 mai, il a demandé la suppression des clubs. M. Jules Favre aurait pu se souvenir que j'ai été le premier à demander la dissolution du club le plus vaste qui ait existé en France, et qui avait été fondé avec l'assentiment au moins du gouvernement, c'est celui des ateliers nationaux. (Murmures à gauche. — Très bien!)

Le préopinant nous reproche en outre d'avoir apporté ici ce projet de loi au moment où la tranquillité la plus complète règne dans le pays. Je réponds que la loi a été présentée depuis un mois, et ce n'est pas la faute du gouvernement si elle n'a pas été discutée plus tôt. (Rumeurs diverses.)

On a dit qu'il était étrange qu'après avoir, sous la monarchie, fait un appel à l'insurrection au nom du droit de réunion, nous vinssions aujourd'hui combattre les principes que nous soutenions alors. Je puis, l'histoire à la main, donner un démenti à cette assertion. Il n'est pas vrai que mes amis et moi nous ayons jamais fait appel à l'insurrection; nous avons demandé pour le pays des droits plus étendus, des lois plus libérales. La révolution est venue par les fautes de la monarchie. Nous avons attendu, pour nous y associer, qu'elle fût ratifiée par le pays, et alors nous nous y sommes associés sans arrière-pensée. (Très bien! très bien!—Rumeurs à gauche.)

En vous présentant cette loi, on dit que nous oublions deux choses: la Révolution de Février et la Constitution.

Un mot d'abord sur le premier de ces reproches. Si la France avait entrevu le règne des clubs dans la Révolution, je dis, moi, qu'elle eût reculé d'horreur. (Très bien! très bien! — Murmures à gauche.)

L'honorable préopinant, jetant un coup d'œil rétrospectif sur notre histoire, a dit avec raison que, de 1789 à 1798, nous n'avions pas eu la République, mais la révolution.

Quelle était donc l'influence mystérieuse devant laquelle fléchissait alors le pouvoir législatif? C'était celle des clubs. (Marques nombreuses d'assentiment.) Prenez-vous-en à cette domination irrégulière, si vous n'avez pas eu la République dès ces premiers temps. (Rumeurs diverses.)

C'est parce que nous voulons, nous, faire la République grande et respectée, que nous ne voulons pas de ce pouvoir occulte, qui vient se substituer au véritable pouvoir. (Très-bien!)

En 1789, Chapelier disait: Les clubs, nécessaires aux époques révolutionnaires, ne sont, quand les révolutions sont accomplies, que des éléments de désordre. « Je partage cette appréciation. Je ne sais pas si les clubs sont bons avant que la révolution ne soit accomplie, mais ce que je sais bien, c'est qu'ils ne servent après qu'à dissoudre le pouvoir.

Nous entrons dans une situation régulière, une situation d'ordre et de paix; nous voulons que la République soit respectée, soit aimée. (Rires à gauche.) C'est pour cela que nous ne souffririons pas la présence d'un pouvoir occulte à côté du pouvoir régulier.

Les reproches formulés par le rapporteur de la commission ont été répétés par l'honorable M. Jules Favre. Le premier de ces reproches consiste à dire que notre projet de loi viole la Constitution. Mais en quoi est-il inconstitutionnel?

La Constitution proclame le droit de réunion; mais elle divise en deux parties le premier article relatif à ce droit; elle ne dit point que ce droit est sans limite; elle n'a point abrogé la loi du 28 juillet sur les réunions, loi qui a posé des limites à l'application de ce droit. Eh bien! soumettre un droit à une autorisation, il me semble que c'es bien supprimer la liberté... (Mouvements divers. Réclamations à gauche.) Vous avez donc cru pouvoir vous-même fixer les limites de ce droit,

Je dis moi que le droit de réunion qui s'appelle droit de club ne peut pas être autorisé dans un pays civilisé.

A côté de la tribune de l'Assemblée, il ne doit pas pouvoir s'élever d'autres tribunes. Que sont des clubs! sont-ils des réunions accidentelles? non, ils sont permanents, et c'est précisément leur permanence que nous condamnons.

Vous ne pouvez pas dire qu'en vous demandant la suppression des clubs, je viole la Constitution; car je ne fais que l'appliquer.

On dit que nous choisissons précisément, pour frapper les clubs, le moment où ils sont le moins nombreux et le moins violents. D'abord, nous n'avons pas eu le choix des époques; nous nous sommes occupés des clubs dès les premiers jours de notre entrée aux affaires.

Je dois dire que, dans ma conviction, un projet de loi aurait dû être présenté plus tôt. (Mouvemons divers. Les regards se tournent sur M. le général Cavaignac, qui prononce quelques mots que nous ne pouvons entendre.)

Nous n'avons donc pas choisi notre moment; nous avons subi les circonstances. Nous agissons avec cette pensée qu'un gouvernement ne peut pas plus se dispenser de réprimer que d'enseigner; car la garde des lois lui est confiée.

Et quoi! parce que nous déférerons un journal aux tribunaux, on nous accusera d'attentat à la liberté; mais est-ce que nous poursuivons plutôt telle doctrine que telle autre? Non, nous ne voyons que le délit, sans autre préoccupation que celle de réprimer justement. (Très bien!)

Avec le système aveugle qu'on défend, on irait jusqu'à regarder tous les délits avec indifférence. Quant à moi, je ne comprends pas de gouvernement possible dans ces conditions. (Très bien! très bien!)

On dit: Dans le commencement les clubs étaient plus multipliés qu'aujourd'hui. Mon Dieu! c'est qu'alors le gouvernement n'était pas constitué comme il l'est aujourd'hui, c'est qu'il y a eu plus de tolérance. Qu'en est-il résulté? Nous l'avons tous vu: le 15 mai nous avons vu l'Assemblée nationale envahie, nous avons entendu des discours insolemment prononcées à cette tribune par les envahisseurs.

Des clubs enfin est sortie la hideuse guerre civile qui a ensanglanté Paris; il en est sorti les journées de juin, qui laisseront un long souvenir de deuil et d'horreur dans la population parisienne.

M. PROUDHON, qui est au pied de la tribune, prononce avec vivacité quelques paroles qui n'arrivent pas jusqu'à nous. (Agitation.)

Voix nombreuses. — A l'ordre! à l'ordre!

Une voix. — Dites à M. Proudhon de monter à la tribune.

Une autre voix.— M. le président, veuillez faire débarrasser le pied de la tribune.

(Les huissiers cherchent inutilement à faire retourner à leurs places les représentants qui sont dans les couloirs de droite et de gauche.)

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Je viens d'entendre une protestation isolée. J'espère que celui qui l'a faite la regrettera; s'il persistait, ce serait un scandale. (Oui! oui!)

M. GENT. C'est vous qui faites scandale en insultant un représentant. (Vive agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Gent, si vous continuez je vous rappellerai à l'ordre. (Agitation.)

M. FÉLIX PYAT. M. le ministre n'a pas le droit d'insolence!

De toutes parts. — A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. Je déclare de nouveau que je rappellerai les interrupteurs à l'ordre.

M. LÉON FAUCHER. Nous avons tous, à cette tribune, le droit de dédaigner de pareilles attaques. (Oui! oui!)

Non, les clubs en lutte n'ont plus la violence d'il y a six mois, et j'ajoute que depuis le projet de loi présenté, la tactique des chefs de clubs a consisté à faire les morts. Cette tactique n'a pas duré. Depuis février, neuf clubs se sont fermés, quatorse se sont ouverts.

On comprend d'ailleurs l'action du gouvernement sur les clubs de Paris; mais il n'a pas cette action sur ceux de la province, dans des villes où il n'y a pas même quelquefois un commissaire de police. Là les clubs se réunissent dans les cafés, échappent à toute investigation. On se réunit, on va de l'un à l'autre, on se parle à l'oreille et personne n'entend. (Bruit et rires.)

Allons au fond de la question, messieurs, que sont les clubs! le vestibule des sociétés secrètes; c'est au club qu'elles se recrutent, c'est dans les sociétés secrètes que s'organisent les complots.

Voilà la progression: les clubs s'ouvrent, ils sont l'aliment des sociétés secrètes; le complot est toujours au bout.

On dit qu'en venant proposer notre projet de loi, nous avons voulu caresser l'opinion publique; j'ai trouvé ce reproche avec regret, je dois le dire, dans le rapport de la commission. Les ministres de Louis-Philippe nous reprochaient aussi de caresser l'opinion publique. Eh bien! ce reproche, nous l'acceptons; oui, messieurs, nous nous sommes rendus aux exigences pressantes, réitérées de l'opinion publique. (Murmures à l'extrême gauche. — Si! si!) Si nous ne nous étions pas soumis à l'opinion publique, nous ne serions pas un gouvernement républicain. (A droite: Très bien!)

Le devoir du gouvernement républicain consiste à reconnaître le vœu du pays, et quand on l'a reconnu, à y obéir: c'est ce que nous avons dû faire. (Mouvements divers.)

M. YVES présente quelques observations, non pas dans l'intérêt des clubs, car il n'y est entré qu'une fois, et il en est sorti peu édifié, mais au point de vue du texte de la Constitution.

M. DE KERDREL. Après toutes ces commotions politiques, je conviens qu'il se trouve des gens qui poussent jusqu'à l'excès l'amour de l'ordre; d'autres défendent la liberté, mais la liberté vraie; car il y a deux sortes de libertés, la vraie et la fausse liberté. (Rires.)

Je sais bien que de nos jours on a essayé d'effacer du dictionnaire français le mot de *licence*; mais le bon sens public fait justice de cette exagération.

L'orateur continue en s'attachant à faire ressortir tous les dangers qu'ont occasionnés les clubs depuis la Révolution de Février; il insiste surtout sur ce point, que les ouvriers ne sont pas libres de ne pas aller dans les clubs, parce que leurs camarades clubistes les contraignent à y aller, sous peine de les exclure des ateliers.

Voix nombreuses. — A demain! à demain!

La discussion est renvoyée à demain, et la séance est levée à six heures.

Bulletin de la Bourse du 19 mars.

Nouvelle baisse: mais cette fois le motif a été véritablement connu. Ce n'est pas la crainte des affaires d'Italie, mais bien la position de la France vis-à-vis de l'étranger qui détermine le mouvement. On ne disait rien de nouveau de l'extérieur.

Le 3 0/0 a débuté à 52 25, a fait 52 50 au plus haut, et reste au plus bas à 51 50. Fin courant, il a fait 52 50 au plus haut, 51 50 au plus bas et reste à ce cours. On a négocié les primes fin courant dont 1 de 54 à 53 50, et dont 1 fin prochain à 56 50.

Le 5 0/0 a débuté à 83 30, plus haut cours, et reste au plus bas à 82. Fin courant, il reste à 82 05. Les primes ont été négociées, fin courant, dont 1 de 85 75 à 83 50, dont 60 de 86 50 à 84 75, et fin prochain dont 1 de 90 à 88, et dont 50 à 90.

Les actions de la banque de France ont baissé de 2,285 à 2,240 (dernier cours).

Les actions de chemins de fer ont été négociées au comptant: le Saint-Germain de 425 à 415, la rive droite de 200 à 190, la rive gauche de 157 50 à 150, l'Orléans de 810 à 820, le Rouen de 525 à 520, le Havre à 280, le Marseille de 218 50 à 205, le Bâle de 105 à 103 75, le Centre de 350 à 345, le Boulogne à 230, le Bordeaux de 410 à 407 50, le Nord de 450 à 432 50, le Strasbourg de 365 à 358 75, et le Nantes de 333 75 à 328 75.

On a enfin coté les certificats de Lyon à 82 70, le 5 0/0 romain à 67, l'emprunt d'Haïti à 260, les obligations du Piémont à 830, celles d'Orléans à 910, de Rouen (1847) à 815, (1849) à 815, et les actions de jouissance des Quatre-Canaux à 60 et 57 50, du canal de jonction de la Sambre à 500, de la Vielle-Montagne à 2725 et 2700, et de la Nationale-incendie à 89 0/0 de bénéfice.

L'un des rédacteurs, gérant:
EUGENE CARPENTIER.

IMPRIMERIE CENTRALE DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie.